

2.
LA DIFFUSION DE «PROSE 5»
ET SA TRADITION MANUSCRITE

2.1. LES MANUSCRITS DE «PROSE 5»

Le texte de *Prose 5* est intégralement ou partiellement transmis par vingt manuscrits ou fragments (les fragments de Paris, Musée du Louvre, RF 4143, 5271, 29493, 29494 et Amsterdam, Rijks-prentenkabinet, Inv. A. 1943 appartiennent bien à un exemplaire de la «troisième rédaction» de l'*Histoire ancienne* mais ne contiennent aucun extrait de *Prose 5*). Douze manuscrits conservent la version complète de l'œuvre, quatre ne transmettent que la partie correspondant à la première destruction de Troie et quatre autres en attestent une version collationnée sur les sources, parfois fortement remaniée. Pour une description plus détaillée et des références bibliographiques, voir Barbieri 2014b et Rochebouet 2022, pp. 119–252.

2.1.1. *Les manuscrits de la version ancienne*

1. Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique, IV 555 (B). Copié dans le Nord de la France vers 1500. Papier, 140 ff.; 288 × 200 mm; justification 205 × 135 mm; deux colonnes de 47 à 50 lignes; au f. 1r, note de possession (*Jehan Bodel portier de mon seigneur le duc d'Estampes*). Le manuscrit contient une partie de la deuxième rédaction de l'*Histoire ancienne jusqu'à César*, et notamment: 1) section II, à partir du chapitre 3 (*Ninus*, ff. 1ra-4vb); 2) section III (*Thèbes*, ff. 5ra-23vb); 3) section IV (*Hercule et Thésée*, ff. 24ra-27rb); 4) le *Roman de Troie* en prose avec l'appendice de *Landomata* (section V, ff. 27va-14ovb).

2. Chantilly, Musée Condé, 727 (C). Copié en France à la fin du XIV^e ou au début du XV^e siècle. Parchemin, 385 ff.; 330 × 250 mm; justification 234/237 × 164/177 mm; deux colonnes; table des chapitres dans les 15 premiers feuillets non numérotés; initiales ornées; 19 illustrations; au f. 1r, blason et monogramme AB; au

f. 385r, note de possession grattée *Ce livre est a Jehan ... ert Jehan;* ce manuscrit a appartenu à Catherine de Coëtivy, femme d'Antoine de Chourses, chambellan de Louis XI (dernier quart du XV^e siècle), et est passé plus tard dans la collection Condé. Le manuscrit contient la deuxième rédaction de l'*Histoire ancienne jusqu'à César* dans une répartition non conventionnelle en 13 livres, et notamment: 1) section II, *Ninus* (ff. 1ra-5vb); 2) section III, *Thèbes* (ff. 6ra-21va); 3) section IV, *Hercule et Thésée* (ff. 21va-25rb); 4) le *Roman de Troie* en prose (section V, ff. 25va-164ra); 5) *Landomata* (ff. 164ra-166va); 6) section VI, *Eneas* (ff. 166va-182ra); 7) section VIII, rois de Mède et de Perse (ff. 182ra-206vb); 8) section VII, Rome 1 (ff. 207ra-226vb); 9) section IX, *Alexandre* (ff. 227ra-25ora); 10) section IX, les diadoques (ff. 25ora-255rb); 11) section X, Rome 2: guerre de Tarente, Pyrrhus, etc. (ff. 255va-260va); 12) section X, Rome 2: Hannibal (ff. 260va-280va); 13) section X, Rome 2: suite Hannibal et jusqu'à Pompée (ff. 280va-385va).

3. Grenoble, Bibliothèque municipale, 860 (G). Copié en France dans la seconde moitié du XV^e siècle. Papier, 213 ff.; 295 × 200 mm; justification 210/220 × 153/160 mm; deux colonnes de 31 à 36 lignes. Le manuscrit contient uniquement le *Roman de Troie* en prose avec l'appendice de *Landomata*.

4. London, British Library, Royal 20.D.I (R). Copié à Naples vers 1335-1340 (1337-1338?). Parchemin, 363 ff.; 336 × 228 mm; justification 210/220 × 145/150 mm; deux colonnes de 36 à 40 lignes; lettrines ornées et lettrines historiées; illustrations d'école italienne dans les marges inférieures des feuillets; quatre enluminures à pleine page (ff. 26v, 67r, 154r, 169r); deux lettrines décorées dans le style de la France du Nord (299 illustrations au total). Le manuscrit contient la deuxième rédaction de l'*Histoire ancienne jusqu'à César*, et notamment: 1) section III, *Thèbes* (ff. 1ra-21va); 2) section IV, *Hercule et Thésée* (ff. 21va-26rb); 3) le *Roman de Troie* en prose avec l'appendice de *Landomata* (section V, ff. 26v-193vb); 4) section VI, *Eneas* (ff. 194ra-213rb); 4) section VIII, les rois perses (ff. 213rb-223va); 6) section VII, Rome 1 (ff. 223vb-245vb); 7) section X, Rome 2 (246ra-363rb).

5. London, British Library, Stowe 54 (S). Copié à Paris vers 1400. Parchemin, 414 ff.; 372 × 272 mm; justification 222 × 161 mm; deux colonnes de 38 lignes; 37 miniatures (certaines reprises du ms. Royal 20.D.I); au f. 414v, devise de Béraud III de Cler-

mont-Sancerre (1380-1426); au f. iv, blason d'Aymond d'Esgreville (1507-1523); le manuscrit a ensuite appartenu à sa femme Louise Poussard († 1552). Le volume contient la deuxième version de l'*Histoire ancienne jusqu'à César*, et notamment: 1) section III, *Thèbes* (ff. 2ra-25rb); 2) section IV, *Hercule et Thésée* (ff. 25rb-30rb); 3) le *Roman de Troie* en prose avec l'appendice de *Landomata* (section V, ff. 30v-231va); 4) section VI, *Eneas* (ff. 231vb-253va); 4) section VIII, les rois perses (ff. 253va-266va); 6) section VII, Rome 1 (ff. 266va-288va); 7) section X, Rome 2 (288vb-414vb).

6. Osaka, Bibliothèque de l'Université Otemae, 1 (O). Copié en France au milieu du XV^e siècle. Parchemin, 118 ff.; 323 × 248 mm; justification 240 × 185 mm; deux colonnes de 43 à 50 lignes d'après Jung 1996, p. 539, de 31 à 47 lignes (voire 54 ou 57) d'après Otaka 2016, p. 77; rubriques; initiales sur 2 à 8 lignes; espace blanc pour 5 à 8 miniatures. Le manuscrit est inachevé et la fin du *Roman de Troie* en prose manque; il partage quelques fautes avec les mss B et D, mais présente aussi des éléments textuels communs avec P₁; il contient une partie de la deuxième rédaction de l'*Histoire ancienne jusqu'à César*, et notamment: 1) section II, à partir du chapitre 3 (*Ninus*, ff. 1ra-3va); 2) section III (*Thèbes*, ff. 4ra-20va); 3) section IV (*Hercule et Thésée*, ff. 20va-23rb); 4) le *Roman de Troie* en prose (section V, ff. 23va-117vb); le texte s'arrête après la mort de Priam et d'Amphimacus.

7. Oxford, Bodleian Library, Douce 353 (D). Copié en France vers 1470. Parchemin, v (papier) + 196 + v (papier) ff.; 307 × 233 mm; 36 longues lignes par page; 17 miniatures. Le manuscrit contient une partie de la deuxième rédaction de l'*Histoire ancienne jusqu'à César*, et notamment: 1) section II, à partir du chapitre 3 (*Ninus*, ff. 1r-5r); 2) section III (*Thèbes*, ff. 5v-26v); 3) section IV (*Hercule et Thésée*, ff. 26v-30v); 4) le *Roman de Troie* en prose avec l'appendice de *Landomata* (section V, ff. 30v-194r); les derniers feuillets sont vierges.

8. Paris, Bibliothèque nationale de France, fr. 254 (P₂). Copié en France de l'Ouest (Poitiers?), daté du 31 juillet 1467. Vélin, 171 ff.; 389 × 291 mm; justification 270 × 200 mm; deux colonnes de 48 lignes; table des rubriques (ff. 4ra-9rb); 106 miniatures; indication du nom du copiste (*Richart Legrant*) au f. 168vb; autrefois en possession de Marie de Balsac (1470-1504), épouse de Louis Malet de Graville, puis de sa fille Anne († 1540) et de son gendre Claude

d'Urfé († 1558). Le manuscrit contient une partie de la deuxième version de l'*Histoire ancienne jusqu'à César*, et notamment: 1) section II, *Ninus* (ff. 10ra-13rb); 2) section III, *Thèbes* (ff. 13va-30rb); 3) section IV, *Hercule et Thésée* (ff. 30va-33vb); 4) le *Roman de Troie* en prose avec l'appendice de *Landomata* (section V, ff. 34ra-155ra); 5) section VI, *Eneas* (ff. 155ra-168vb).

9. Paris, Bibliothèque nationale de France, fr. 301 (Pr). Copié à Paris vers 1400. Vélin, 298 ff.; 380 × 280 mm; justification 235/240 mm × 170/175 mm; deux colonnes de 40 lignes; 228 miniatures; les enluminures à pleine page sont identiques à celles du ms. Royal 20.D.I. Acheté par Jean de Berry en 1402, on le retrouve ensuite dans la bibliothèque personnelle de François I^{er}. Le manuscrit contient la deuxième rédaction de l'*Histoire ancienne jusqu'à César*, et notamment: 1) section III, *Thèbes* (ff. 1ra-20vb); 2) section IV, *Hercule et Thésée* (ff. 21ra-24vb); 3) le *Roman de Troie* en prose avec l'appendice de *Landomata* (section V, ff. 25r-168rb); 4) section VI, *Eneas* (ff. 168ra-182vb); 4) section VIII, les rois perses (ff. 182vb-192va); 6) section VII, Rome 1 (ff. 192va-208va); 7) section X, Rome 2 (208va-294vb).

10. Paris, Bibliothèque nationale de France, fr. 22554 (P₃). Copié en France au début du XVI^e siècle. Parchemin, 203 ff.; 410 × 290 mm; justification 280 × 201 mm; deux colonnes de 37 lignes; table des rubriques (ff. 1ra-6rb); 99 miniatures; blason de la famille de Bresseillac en Bretagne. Le manuscrit contient une partie de la deuxième version de l'*Histoire ancienne jusqu'à César*, et notamment: 1) section II, *Ninus* (ff. 7ra-10vb); 2) section III, *Thèbes* (ff. 11ra-30vb); 3) section IV, *Hercule et Thésée* (ff. 31ra-35rb); 4) le *Roman de Troie* en prose avec l'appendice de *Landomata* (section V, ff. 35r-187ra); 5) section VI, *Eneas* (ff. 187ra-202vb).

11. Paris, Bibliothèque nationale de France, fr. 24396 (P₁). Copié en France dans la seconde moitié du XV^e siècle. Parchemin, 126 ff.; 335 × 240 mm; justification 252 × 170 mm; deux colonnes de 41 à 49 lignes; lettrines ornées; une seule miniature exécutée; indication du nom du copiste (*Johannes Masurellius*) au f. 125rb; armes de Claude d'Urfé († 1558), gouverneur du Forez, au f. 1r. Le manuscrit contient une partie de la deuxième rédaction de l'*Histoire ancienne jusqu'à César*, et notamment: 1) section II, *Ninus* (ff. 1ra-4rb); 2) section III, *Thèbes* (ff. 4va-20ra); 3) section IV, *Hercule et Thésée* (ff. 20ra-22vb); 4) le *Roman de Troie* en prose avec l'appendice de *Landomata* (section V, ff. 23ra-125rb). Au ff.

125v-126v, une main du XVI^e siècle a transcrit la lettre de François I^{er} à sa mère Louise de Savoie au sujet de la bataille de Marignan.

12. Wolfenbüttel, Herzog August Bibliothek, Guelf. 81.29 Aug. fol. (2819) (W). Copié en France vers la fin du XV^e siècle. Papier, 150 ff.; 290 × 210 mm; deux colonnes de 40 à 42 lignes; note de possession du roi d'armes Clarencieux William Harvey (1557-1567). Le manuscrit contient uniquement le *Roman de Troie* en prose avec l'appendice de *Landomata*, suivie d'un court poème en ancien anglais (ff. 149v-150v) sur une seule colonne et d'une main plus récente.

2.1.2. *Les manuscrits de la première rédaction de l'Histoire ancienne qui se servent de Prose 5*

13. London, British Library, Add. 25884 (L). Copié à Paris à la fin du XIV^e siècle (1390-1400). Parchemin, III + 384 ff.; 368 × 286 mm; justification 243 × 190 mm; deux colonnes de 40 lignes; 21 miniatures; annotation d'une main moderne au f. Iv: *Duchesse de Berry N. 4* (il s'agit probablement de Marie-Caroline de Bourbon-Sicile, dont les manuscrits ont été vendus en 1864). Le manuscrit contient une version particulière de la première rédaction de l'*Histoire ancienne jusqu'à César*, sections I-X; le début de la section V sur *Troie* (ff. 107vb-117vb) est emprunté à la cinquième version du *Roman de Troie* en prose; à la suite de la section VI se trouvent également les *Héroïdes* groupées (ff. 152ra-165rb).

14. Malibu (Los Angeles), The J. Paul Getty Museum, Ms. Ludwig XIII 3 (M). Copié à Paris à la fin du XIV^e siècle (1390-1400). Parchemin, 6 ff.; 383 × 298 mm; justification 250 × 190 mm; deux colonnes de 42 lignes; une miniature sur chaque feuillet. Il s'agit d'un fragment d'une version particulière de la première rédaction de l'*Histoire ancienne jusqu'à César*, vraisemblablement identique à celle que conserve le manuscrit L; f. 1 (ancienne numérotation 1), contient le début de l'œuvre, note de possession du bibliophile Antoine Moriau (1699-1759); f. 2 (ancienne numérotation 8), contient un extrait de la section I de l'*Histoire ancienne*; f. 3 (ancienne numérotation 84), contient un extrait de la section V sur *Troie* (jeunesse et jugement de Pâris, début de la deuxième destruction de *Troie*); f. 4 (ancienne numérotation 116), contient un extrait de la section VII de l'*Histoire ancienne*; f. 5 (ancienne numérotation 152), contient un extrait de la section IX de l'*Histoire*

ancienne; f. 6 (ancienne numérotation 194), contient un extrait de la section x de l'*Histoire ancienne*.

15. New York, The Pierpont Morgan Library, M. 516 (N). Copié à Paris à la fin du XIV^e siècle (1390-1400). Parchemin, 420 ff.; 420 × 290 mm; deux colonnes de 48 lignes; 28 miniatures. Le manuscrit contient une version particulière de la première rédaction de l'*Histoire ancienne jusqu'à César*, sections I-X (ff. 1r-230v), suivie des tables et du texte des *Faits des Romains* (ff. 231r-420v); le début de la section V sur *Troie* (ff. 79d-88d) est emprunté à la cinquième version du *Roman de Troie* en prose. Il s'agit de l'ancien ms. Rosenthal 82/3 (Rochebouet 2022, p. 238).

16. Paris, Bibliothèque nationale de France, fr. 250 (Pa). Copié à Paris à la fin du XIV^e siècle (1390-1400). Parchemin, 1 + 411 + 1 ff.; 420 × 317 mm; justification 307 × 198 mm; deux colonnes de 46 à 50 lignes; 32 miniatures; armes de Jean d'Orléans, comte d'Angoulême (1400-1467). Le manuscrit contient une version particulière de la première rédaction de l'*Histoire ancienne jusqu'à César*, sections I-X (ff. 1r-235v), suivie des tables et du texte des *Faits des Romains* (ff. 236r-412r); le début de la section V sur *Troie* (ff. 77ra-85rb) est emprunté à la cinquième version du *Roman de Troie* en prose; contenu identique à celui du ms. N.

2.1.3. *Les manuscrits de la version remaniée de Prose 5 insérée dans une histoire universelle*

17. Paris, Bibliothèque de l'Arsenal, 3685 (Au). Copié en France dans la seconde moitié du XV^e siècle. Parchemin, 521 ff.; 335 × 246 mm; justification 220 × 155 mm; 34 à 40 longues lignes; 3 miniatures; au f. 1, armoiries de Du Bois, dit Du Chastel. Il s'agit du premier volume d'une *Histoire universelle*, qui contient les sections I-VI de l'*Histoire ancienne*; la section V (ff. 184r-384v) est constituée d'une version remaniée de la cinquième mise en prose du *Roman de Troie*; pas de séparation entre les sections V (*Troie*) et VI (*Eneas*).

18. Paris, Bibliothèque nationale de France, fr. 15455 (Pu). Copié à Angers entre 1440 et 1450. Parchemin, IV + 303 + II ff.; 450 × 325 mm; justification 295/300 × 210 mm; deux colonnes de 50 lignes; 12 miniatures; au f. 1r, armoiries de la famille de Coëtivy; quelques feuillets manquent, dont le début du *Roman de Troie*. Il s'agit du premier volume d'une *Histoire universelle*, qui contient

les sections I-VI de l'*Histoire ancienne*; la section V (ff. 101ra-211ra) est constituée d'une version remaniée de la cinquième mise en prose du *Roman de Troie*; pas de séparation entre les sections V (*Troie*) et VI (*Eneas*); contenu identique à celui du ms. Au.

19. Porrentruy, Archives de l'ancien Évêché de Bâle, Divers 4 (Po). Copié en France dans le premier quart du XV^e siècle. Parchemin, 1 f. utilisé comme couverture des *Acta judicialia Bruntritiana* 1616 (cod. 85); 325 × 240 mm; justification 210 × 160 mm; deux colonnes de 38 lignes; lettrines filigranées de deux lignes; longues rubriques; le feuillet contient un extrait de la cinquième mise en prose du *Roman de Troie*, correspondant au début des retours des Grecs et de l'exil des traîtres troyens; les longues rubriques et quelques leçons particulières permettent de l'identifier avec la version remaniée.

20. Tours, Bibliothèque municipale, 1850 (T). Série de 11 enluminures détachées d'un manuscrit médiéval et collées sur des feuillets de parchemin, réalisées à Angers vers 1450; les enluminures découpées conservent, intégralement ou en partie, les rubriques introductives aux paragraphes correspondants et les initiales du texte, ce qui – avec le programme iconographique – permet d'identifier le manuscrit qui les contenait comme un exemplaire d'une rédaction de l'*Histoire universelle* proche de celle des mss Au et Pu, mais qui devait contenir les sections VII, VIII et IX de l'*Histoire ancienne*, dont on ne trouve qu'un court résumé dans la rédaction de AuPu. Deux miniatures concernent le *Roman de Troie* en prose: 1) n° 6, Priam dans la Chambre de Beautés (rubrique: *De la façon du chastel qui ot nom Ylion*); 2) n° 7, Ulysse et Diomède en ambassade devant Priam (rubrique: *Comment les Troiens assemblerent un grant parlement ou palays le roy Prian ou furent Ulixès et Dyomedès et le traître Anthenor qui après plusieurs paroles dist en conseil aux ii roys que ilz ne seroient ja seigneurs de Troye jusquez atant que ilz feussent du Paladion saizis*).

Les témoins de *Prose 5* n'ont pas le même contenu et peuvent être regroupés sur la base du type de texte qu'ils contiennent. On peut distinguer:

- 1) trois manuscrits qui conservent la version «originale» de la deuxième rédaction de l'*Histoire ancienne* (R, Pr, S);
- 2) un manuscrit qui contamine la première et la deuxième rédaction (C);
- 3) deux manuscrits qui ne contiennent que *Prose 5* isolée (G, W);

2. LA DIFFUSION DE «PROSE 5» ET SA TRADITION MANUSCRITE

- 4) trois manuscrits qui ont les sections II à IV de l'*Histoire ancienne* plus *Prose 5* et qui précisent, à propos de la Sicile et de la Calabre: *dont est maintenant roy Louys duc d'Anjou* (B, D, O);
- 5) trois manuscrits qui donnent pour la Sicile et la Calabre une indication plus générique: *dont sont maintenant roy la lignee d'Anjou* (P₁, P₂, P₃); le ms. P₁ a le même contenu que les mss BDO, les mss P₂ et P₃ ont aussi la section VI;
- 6) quatre manuscrits qui proposent la version remaniée de *Prose 5* insérée dans une *Histoire universelle* (Au, Pu, Po, T);
- 7) quatre manuscrits de la première rédaction de l'*Histoire ancienne* qui recourent à *Prose 5* pour le début de la section troyenne, jusqu'à la description des fils de Priam (L, M, N, Pa).

2.2. LE MANUSCRIT ROYAL 20.D.I DE LA BRITISH LIBRARY DE LONDRES: UN PROJET DE LA COUR ANGEVINE DE NAPLES

Le ms. Royal 20.D.I de la British Library de Londres est un manuscrit de format moyen et de facture luxueuse, richement décoré et illustré de 38 lettrines initiales historiées et 303 enluminures, dont quatre occupent toute la page, tandis que les autres sont presque toujours situées dans la marge inférieure des feuillets; la richesse du projet est bien démontrée par le recours à des artistes importants et par un emploi abondant de l'or et de l'argent.¹ De nombreux indices nous permettent de situer la compilation du ms. Royal à Naples au temps de la dynastie angevine, probablement dans le milieu de la cour elle-même, et de le dater du deuxième quart du XIV^e siècle, sous le règne de Robert d'Anjou.²

Si l'identification du ms. Royal comme un produit de la cour angevine de Naples a d'abord été proposée par les historiens de l'art, son origine napolitaine a été confirmée par l'analyse de la graphie et de la langue, qui présente le même mélange de traits français du Nord et d'italianismes qu'on trouve dans d'autres manuscrits de la même époque dont l'origine napolitaine est incontestable. Mais c'est encore grâce aux historiens de l'art que nous pouvons dater de manière assez précise la réalisation du ms. Royal aux dernières années du règne de Robert d'Anjou, entre 1335 et 1340.

1. Une reproduction numérique du ms. Royal se trouve à l'adresse <http://www.bl.uk/manuscripts/Viewer.aspx?ref=royal_ms_20_d_i_f001r>.

2. Voir description et bibliographie dans Barbieri 2014b, pp. 825-7 et Rochebouet 2022, pp. 141-53.

Stylistiquement parlant, les enluminures trahissent sans doute l'influence du cycle de peintures réalisé par Pietro Cavallini dans la chapelle Brancaccio de l'église San Domenico Maggiore entre 1308 et 1325, ainsi que des fresques dans le style du même peintre romain réalisées peu après 1330 par le Maître de Sainte-Élisabeth dans l'église Santa Maria Donnaregina, les premières étant caractérisées par une influence précoce de Giotto et les secondes, sensibles aux réalisations les plus récentes du maître florentin.³ Si plusieurs artistes ont été chargés de l'application des couleurs dans le ms. Royal, Ferdinando Bologna a reconnu la main du peintre principal de la cour angevine, Cristoforo Orimina, responsable de l'illustration d'autres beaux manuscrits de la même époque, dans certaines enluminures, surtout celles à pleine page.⁴ Compte tenu de l'évolution stylistique de la peinture d'Orimina, la décoration du ms. Royal pourrait être son premier travail pour la cour angevine. Il s'agit en tout cas d'un des témoignages les plus anciens de l'évolution vers une nouvelle typologie illustrative, possible uniquement après la réalisation du cycle de fresques de la chapelle de Santa Barbara in Castelnuovo par Giotto lui-même avec l'aide de ses collaborateurs, un travail achevé entre 1330 et 1333.⁵ D'après Costanza Cipollaro, Orimina aurait pu être le véritable directeur artistique de la décoration du ms. Royal, responsable des dessins préparatoires de toutes les enluminures.⁶ Les observations des historiens de l'art contribuent donc à confirmer la datation proposée pour le ms. Royal, à savoir la décennie 1330-1340, et permettent probablement de la préciser ultérieurement: entre 1335 et 1340.

L'importance et le relief attribués à la section troyenne dans le ms. Royal ne peuvent se comprendre qu'en relation avec les intérêts des Anjou d'Italie pour les territoires d'Outremer et de l'Orient

3. L'analyse la plus complète demeure celle de Bologna 1969, pp. 136-40, mais on peut voir aussi Perriccioli Saggese 1979, pp. 54-8 et Perriccioli Saggese 2001, p. 127. Sur la production de manuscrits enluminés à Naples au temps des Anjou, voir Bräm 2007 et Watteeuw - Van der Stock 2010.

4. Bologna 1969, pp. 139-40 et 278; bibliographie plus récente dans Barbieri 2005a, p. 10 note 35 et Perriccioli Saggese 2010, p. 113 et 124, notes 4, 5 et 6. D'après Perriccioli Saggese 1979, pp. 55 et 105-7, on peut attribuer à la main d'Orimina la lettre initiale au f. 38v et les scènes aux ff. 26r, 37v, 61v, 67r, 82v, 154r, 172r, 259r.

5. Bologna 1969, pp. 222-3; Perriccioli Saggese 1979, p. 57; Perriccioli Saggese 2010, p. 113.

6. Voir Cipollaro 2013, p. 10.

latin.⁷ Charles d'Anjou, premier roi de Naples de la dynastie française, avait conclu en 1267 un accord avec l'empereur latin en exil Baudouin II et avec le prince d'Achaïe Guillaume II de Villehardouin dans le but d'essayer de reconquérir Constantinople. En 1272, après avoir occupé Durazzo et mené une campagne de conquête dans l'arrière-pays, Charles s'était autoproclamé roi d'Albanie. En 1277, il avait acheté à Marie d'Antioche le titre de roi de Jérusalem et enfin, à la mort de Guillaume de Villehardouin en 1278, avait obtenu le titre de prince d'Achaïe.⁸ Le petit-fils de Charles, Robert d'Anjou, n'avait conservé que le titre de roi de Jérusalem, tandis que les terres de l'Orient latin restaient sous l'influence angevine, avec l'attribution à Philippe de Tarente, frère du roi, d'abord des droits sur l'Albanie (1294) et ensuite, du titre de prince d'Achaïe ou de Morée (1307). De plus, Philippe pouvait revendiquer des droits au titre d'empereur latin, grâce à son mariage avec l'impératrice titulaire Catherine de Valois-Courtenay.⁹

L'expansion angevine en Orient était, comme on le sait, accompagnée de la production de textes et de manuscrits.¹⁰ Le témoin le plus ancien de *Prose 1*, nous l'avons dit, a été réalisé dans la Morée franque et la composition du texte a probablement eu lieu dans cette même région.¹¹ N'oublions pas non plus que trois ou quatre exemplaires importants de la première rédaction de l'*Histoire ancienne* ont été copiés à Acres et que la compilation elle-même pourrait avoir une origine orientale.

7. Sur les liens entre *Prose 5*, le ms. Royal et les intérêts des Anjou dans l'Orient latin, voir entre autres Zinelli 2012, pp. 166–8 et Gaunt 2016, surtout aux pp. 35–9.

8. Sur la politique méditerranéenne de Charles d'Anjou, voir au moins Léonard 1954, pp. 103–8 et Borghese 2008.

9. Sur la figure et le règne de Robert d'Anjou, voir Caggese 1922–1930, Léonard 1954, Barbero 1983, Kelly 2003.

10. Voir par exemple Barbero 1994. L'un de ces témoins serait le ms. Chantilly, Musée Condé, 726 que j'ai déjà mentionné (voir p. 31 note 89), qui contient une version particulière de la campagne sicilienne de Pyrrhus roi d'Épire rédigée vraisemblablement pour célébrer le couronnement de Charles d'Anjou en tant que roi d'Albanie. Voir en particulier Williams 2017.

11. La description de la «Grande Grèce» angevine proposée dans les premiers chapitres de *Prose 1* est d'ailleurs reprise intégralement par *Prose 5*. Quelques manuscrits du XV^e siècle proposent même une sorte d'actualisation politique, en ajoutant que de ces domaines «est maintenant roys Louys duc d'Anjou». Il doit s'agir de Louis II d'Anjou, mort en 1417 (c'est l'hypothèse d'Avril 1969, p. 313) ou, plus probablement de Louis III, décédé en 1434.

Assez récemment, l'historienne de l'art Costanza Cipollaro a repris l'examen de la section illustrative du ms. Royal dans son ensemble, en analysant surtout la présence d'éléments héraldiques.¹² Elle a tout particulièrement mis en évidence la présence massive des armes angevines non pas, comme c'était la norme, dans les parties liminaires du manuscrit, mais tout au long du cycle iconographique, sur les écus, les étendards, les bannières des chevaliers engagés dans la bataille. Cette tendance réaliste, qui contraste avec l'illustration habituelle des textes arthuriens, caractérisée de préférence par une héraldique de fantaisie, constitue d'après Cipollaro une innovation importante qui invite à rechercher les liens inévitables avec l'actualité qui ont poussé les familles les plus puissantes de la cour napolitaine à s'identifier aux protagonistes des batailles de l'histoire ancienne. On reconnaît tout d'abord les armes du roi Robert, dans leurs variantes principales: de la forme la plus simple (d'azur semé de lys d'or), en passant par la variante qui prévoit l'ajout d'un lambel de gueules, pour arriver à celle, certainement plus significative, d'argent à la croix potencée d'or, signe de la titularité du règne de Jérusalem. Parmi les autres, il faudra mentionner les armes de Jean de Gravina (ou de son fils Charles), frère de Robert, en sa qualité de duc de Durazzo et seigneur d'Albanie; on reconnaît également celles de Philippe de Tarente, autre frère du roi, prince d'Achaïe de 1307 à 1313, un titre qui est finalement parvenu, après maintes vicissitudes, à son fils Robert, de même que celui de roi d'Albanie (1333-1362).

Mis à part les membres les plus importants de la dynastie angevine, d'autres personnages liés à la cour napolitaine, surtout par des intérêts dans les terres d'Orient, sont aussi représentés dans les illustrations du ms. Royal. On rencontre souvent les armes de

12. Voir Cipollaro 2013 et Cipollaro 2016.

13. Le duché d'Athènes, dont le centre principal était la ville de Thèbes, a été contrôlé par les comtes de Brienne pendant une très courte période – de 1308 à 1311, lorsque Gautier V de Brienne fut vaincu sur le champ de bataille et tué par les Catalans –, pour passer ensuite à la maison d'Aragon-Barcelone du royaume de Sicile. Gautier VI, fils et successeur de Gautier V, continua à revendiquer ses droits sur le duché jusqu'à sa mort en 1356, en conservant le titre nominal de duc d'Athènes, même si son pouvoir effectif ne concernait que la seigneurie d'Argos et Nauplie, par concession des Anjou. Gautier VI épousa Béatrice (ou Marguerite selon certains auteurs), fille de Philippe de Tarente, et dut sa renommée au fait d'avoir été seigneur de Florence en 1342-1343 (il s'agit justement du «duc d'Athènes» dont parle Giovanni Villani dans sa chronique).

gueules à la croix d'or cantonnée de quatre besants d'or, chacun chargé d'une croix d'or, qui désigne la titularité de l'empire latin de Constantinople, associée à Catherine de Valois-Courtenay, épouse de Philippe de Tarente (décédé en 1332), qui était également régente de la principauté d'Achaïe au nom de son fils mineur Robert (jusqu'en 1346); on repère à plusieurs reprises les armes d'azur au lion d'or (avec ou sans les billettes d'or) de Gautier de Brienne, seigneur d'Argos et de Nauplie et duc titulaire d'Athènes;¹³ mais on trouve surtout, avec une fréquence assez surprenante, l'emblème parti d'azur au lys d'or et d'hermine de la famille Orsini, comtes de Céphalonie et despotes d'Épire.¹⁴

Si nous avons dit que Cristoforo Orimina pourrait être le directeur artistique de la décoration du ms. Royal, sa main pouvant être reconnue tout au long du codex, il faut néanmoins souligner que de nombreux indices convergents de type iconographique, codicologique et textuel – comme nous le verrons – suggèrent un traitement différent de la deuxième partie du manuscrit, à partir de la fin de la section troyenne, et particulièrement évident dans la dernière section d'histoire romaine, qui est aussi indépendante du point de vue matériel, conformément à la structure modulaire des sections qui caractérise, comme nous l'avons vu, la deuxième rédaction de l'*Histoire ancienne* et en particulier le ms. Royal. La main du copiste semble légèrement différente, et d'après Cipolla-ro, le style des enluminures change également, bien qu'imperceptiblement, ce qui laisse supposer la collaboration d'un deuxième dessinateur.¹⁵ De plus, au f. 246r (le premier feuillet de la section

14. La famille Orsini gouvernait le comté palatin de Céphalonie et Zante depuis 1197. Les Orsini, vassaux des Anjou à partir de 1267, furent évincés par Jean de Gravina en 1325 et maintinrent uniquement un titre nominal jusqu'en 1357. Entre 1318 et 1337 (puis, pour une deuxième courte parenthèse, entre 1356 et 1359), ils furent également despotes d'Épire, une région disputée entre les Anjou eux-mêmes et l'Empire byzantin. De fait, le comté de Céphalonie et le duché d'Athènes dépendaient tous les deux du prince d'Achaïe, un titre que Jean de Gravina passa à son neveu Robert de Tarente en 1333, lequel fut assisté par sa mère Catherine de Valois-Courtenay en qualité de régente jusqu'en 1346.

15. Je signale à ce propos l'organisation des cahiers du ms. Royal qui favorise l'indépendance de quelques sections, en particulier *Prose 5* et la section x: i-ii⁸, iii⁴, iv⁶ = sections iii et iv (ff. 1r-26r); v-xxiv⁸, xxv⁷ = section v (*Prose 5*, ff. 27r-193v); xxvi-xxvii⁸, xxviii⁶ = sections vi et viii (ff. 194r-223v); xxix-xxx⁸, xxxii⁶ = section vii (ff. 223v-245v; la section commence dans la dernière colonne du dernier cahier de la section viii); xxxiii-xlii⁸, xlvi⁶ = section x (ff. 246r-363r). Comme on peut le voir, le nombre réduit de

x) et au f. 251r, on trouve deux lettrines initiales décorées de motifs floraux d'un style nettement différent et plus archaïque, typique de la France du Nord.¹⁶

Si les enluminures permettent de dater assez précisément le manuscrit d'entre 1335 et 1340, elles fournissent également d'autres précieuses indications, utiles à la compréhension du projet de la deuxième rédaction de l'*Histoire ancienne*. Cipollaro souligne à juste titre que dans le ms. Royal, les armes angevines sont toujours attribuées aux guerriers grecs, notamment contre les Crétains dans la section thébaine et contre les Troyens dans *Prose 5*, tandis que dans les sections VII et X, elles sont attribuées aux Romains, y compris lorsqu'ils affrontent les Gaulois, ancêtres naturels des rois de France, dont les Anjou descendent.¹⁷ Cette représentation contraste avec l'idée traditionnelle de *translatio imperii*, qui fait de Troie la ville idéale de la civilisation et de la chevalerie, à laquelle les plus importantes dynasties des souverains européens cherchent à se rattacher. Dans les textes de matière troyenne, un choix cul-

feuillets de certains cahiers permet d'entamer une nouvelle section au début du cahier suivant. On relève au moins deux changements de copiste dans le ms. Royal: le premier au f. 27, coïncide avec le début de la section troyenne, et le deuxième, au f. 245, avec le passage de la section VII à la section X c'est dans cette dernière partie qu'il serait possible d'identifier aussi un deuxième dessinateur. La disposition modulaire des sections dans le ms. Royal facilite évidemment les modifications structurelles du texte, comme l'extrapolation, le déplacement et le remplacement des sections, et renforce l'idée que la transition de la première à la deuxième rédaction de l'*Histoire ancienne* se réalise selon les modalités d'un *work in progress* qui laisse des traces visibles dans le manuscrit Royal. L'indépendance de *Prose 5*, qui remplace la traduction de Darès dans la deuxième rédaction, ainsi que l'élimination des sections I e II qui laisse le texte du ms. Royal dépourvu d'un véritable appareil incipitaires, sont en ce sens particulièrement significatives. Voir Cipollaro 2013, pp. 10-1.

16. Les documents attestent la longue collaboration d'un certain Jean d'Ypres, copiste et libraire picard, avec Robert d'Anjou, et on compte au moins sept manuscrits attribuables à un atelier picard à Naples entre 1315 et 1330 voire plus tard, d'après Avril 1986 (voir aussi Avril 1984, pp. 73-4). Sur la présence à Naples de copistes et d'enlumineurs picards, on renverra également à la fiche d'Improta 2015, avec bibliographie. Il faut en tout cas signaler que dans la section X, on trouve au moins une lettrine initiale du même style «italien» que celles qu'on voit dans la première partie du manuscrit (f. 269v), ainsi qu'une enluminure que Perriccioli Saggese attribue à Orimina (f. 259r). Sur les documents relatifs aux dépenses pour la culture de la cour angevine de Naples, voir l'étude récente de Perriccioli Saggese 2018.

17. Cipollaro 2013, pp. 16-7.

tuel de ce type se traduit normalement par un point de vue explicitement favorable aux Troyens, ce qu'on voit également, bien que d'une manière plus atténuée, dans le texte de *Prose 5*.¹⁸ Donc, en contradiction apparente avec les données textuelles, l'iconographie du ms. Royal nous renvoie l'image d'une dynastie angevine qui se distancie de ses origines françaises pour s'enraciner dans ses terres italiennes, tout en soulignant en même temps son intérêt et sa volonté d'expansion vers les territoires latins d'Outremer. Cette actualisation de la question troyenne dans le contexte historique du XIV^e siècle est confirmée par le recours fréquent, dans la représentation des ennemis des Grecs-Anjou, à l'image de l'aigle bicéphale dans les versions de gueules à l'aigle d'or et d'or à l'aigle de sable, emblème des empereurs Paléologues, «usurpateurs» des territoires de l'Orient latin que les Anjou visaient à reconquérir.¹⁹

Un indice ultérieur allant dans la même direction nous vient de l'illustration à pleine page du f. 26v qui introduit la section troyenne. Cette image nous présente une vue aérienne de la ville de Troie entourée de trois autres villes côtières.²⁰ D'emblée, le remarquable réalisme de la représentation frappe. Une comparaison entre cette image et une carte moderne de la région permet en effet de constater que les profils côtiers sont reproduits très fidèlement. Mais d'autres éléments poussent vers une interprétation symbolique de l'enluminure. Ainsi, la ville de Troie est située d'une manière peu naturelle juste devant Constantinople, dans la

18. Voir par exemple la considération très différente accordée aux figures d'Hector et d'Achille, ou encore l'importance attribuée à la première destruction de Troie et à l'enlèvement d'Hésione, sœur de Priam, par Télamon, qui anticipe l'autre enlèvement, plus célèbre – celui d'Hélène par Paris –, en le remplaçant dans sa fonction d'*ἀρχή κακόν*, c'est-à-dire de cause première de la tragédie de Troie. De cette manière, la faute de la destruction de la ville retombe entièrement sur les Grecs. D'après Tanniou 2009, pp. 477-99, le texte de *Prose 1* manifeste déjà une tentative de réhabilitation et de mise en valeur des Grecs, présentés comme des Occidentaux liés par exemple à quelques terres italiennes, alors que les Troyens sont orientalisés (le texte en fait des descendants de Sem plutôt que de Japhet); il s'agit d'une tendance qu'on remarque aussi dans *Prose 5*, bien qu'avec quelques corrections (par exemple le retour à Japhet).

19. Cipollaro 2013, p. 16; pour la version de gueules à l'aigle d'or, voir par exemple aux ff. 67r, 69v, 83r, 88r, 98v, 106v, 107r, 117v, 120r, 127v, 131r, 140v, 150v, 169r, 240v; pour celle d'or à l'aigle de sable, voir par exemple aux ff. 60r, 67r, 168v, 179r, 212v, 227r, 237r.

20. L'image a une orientation verticale est-ouest, selon la norme des cartes médiévales.

position qui correspond à celle de Scutari, sur la côte asiatique du Bosphore.²¹ On pourrait peut-être expliquer la dimension réaliste de l'image par la passion notoire de Robert d'Anjou pour la cartographie, qu'il partageait avec l'un de ses conseillers personnels, le franciscain Paolino Veneto, auquel certains savants attribuent un voyage en Orient entre 1316 et 1320.²² En tout cas, une telle connaissance des côtes byzantines n'est possible qu'après la quatrième croisade, et c'est précisément grâce aux chroniques de l'expédition à Constantinople qu'on peut trouver une possible explication à la dimension symbolique de cette représentation.²³

21. L'enluminure renverse également les positions de Constantinople et de Galata, mais dans ce cas il s'agit d'une erreur accidentelle, attribuable probablement à celui qui a transcrit les noms des villes avant ou après la réalisation de l'image: la représentation des murs de Constantinople rappelle en effet d'autres images du XV^e siècle (Cipollaro 2013, pp. 11-2), et de l'autre côté la tour du phare identifie clairement Galata.

22. Voir Cipollaro 2013, p. 12 et note 34. Il faudrait approfondir les liens éventuels du ms. Royal avec les manuscrits attribuables à l'initiative de Paolino Veneto du temps de son séjour à Naples, qui se distinguent par la présence de représentations géographiques scrupuleuses et détaillées, et surtout par une nouvelle direction stylistique partagée par d'autres manuscrits angevins contemporains, par exemple la fameuse Bible de Malines décorée par Cristoforo Orimina (Leuven, Maurits Sabbebilioothek, 1). Sur les manuscrits de Paolino Veneto, voir Degenhart-Schmitt 1973 et Heullant-Donat 1993.

23. À ce propos, il faut nécessairement mentionner le problème de la quatrième ville représentée du côté gauche de l'image à pleine page du ms. Royal. Elle a été identifiée avec Rome à partir d'Avril 1969, p. 306, une interprétation acceptée quasi unanimement, sans être jamais mise en discussion. En réalité, s'il est vrai que la présence de cette ville ne respecte pas le réalisme de la description des côtes du Bosphore (donc qu'il pourrait s'agir d'un lieu introduit pour sa valeur symbolique), il est aussi vrai – en dépit du fait que la rubrique correspondante soit pratiquement illisible à cause d'un rognage du parchemin et de la décoloration de l'encre – qu'il est extrêmement improbable qu'on puisse y lire le nom de Rome, d'autant plus que cette ville n'est jamais mentionnée dans le texte de *Prose 5*. Une observation attentive à l'aide de la lampe de Wood, quoiqu'insuffisante pour restituer avec certitude la leçon originale, permet de lire avec un taux de certitude décent *[la] cité [d]e Cu[...]e*, et la présence du C initial est indubitable (ce qui nous contraint à écarter la proposition d'identification avec Rhodes avancée par Cipollaro 2016, pp. 62-7). Il s'agit à mon avis de la forme *Cumaine* (ou *Cumanie*, ou quelque autre variante graphique, probablement écrite avec abréviation) qui, dans *Prose 5* (d'après *Prose 1*), indique une des frontières de la *Romanie* (la Grèce) et désigne les territoires des principautés danubiennes et les côtes de la mer Noire, appelés justement Coumanie dans les textes du Moyen Âge occidental. Habitée par le peuple turcophone semi-nomade des Coumans, la Coumanie faisait partie de la Horde d'or mongole à l'époque

Florence Tanniou a mis en évidence que la description de Troie contenue dans la partie initiale de *Prose 1* correspond en réalité à celle de Constantinople, à partir de sa conformation péninsulaire qui ne s'adapte pas à la réalité de la ville d'Asie Mineure.²⁴ À hauteur de ce passage, la source de *Prose 5* est *Prose 3* (§ 28), qui présente une description similaire, à laquelle *Prose 5* apporte quelques ajouts significatifs (en italiques dans le texte):

La grandeur de la cité, nous dit la droite ystoire que elle estoit *triangle* ausi comme un escu. Et de l'une part est la mer, et li dui autre canton estoient envers la terre; et de l'un canton jusques a l'autre avoit ·III· journées. Et encore i pert que ce soit vérité, car une galie ne puet nagier la longuer des murs qui sont devers la mer de soloil levant jusques a soloil couchant es plus lons jours d'esté. *Et poés savoir par ceuls qui vont en la noble cité de Costentinoble, car il les couvient par la passer* (*Prose 5*, § 63)

Ces deux ajouts sur la forme triangulaire et sur la ressemblance avec Constantinople ont probablement pour but d'adapter la description de Troie à l'image du f. 26v.²⁵ Ils ne sont pas les seuls:

de la composition de *Prose 1* (voir *Prose 1* § 3, 25). Il s'agirait donc d'un autre élément contribuant à l'orientalisation des Troyens.

24. Pour les nombreux indices en faveur d'une telle identification, voir Tanniou 2008, pp. 216–7; Tanniou 2009, pp. 477–519 et Tanniou 2014.

25. La forme triangulaire, qui caractérise la ville de Troie dans l'enluminure du ms. Royal, est souvent associée à Constantinople. Aux textes signalés par Florence Tanniou, on peut ajouter par exemple *La Bouquehardiere* de Jean de Courcy (Godefroy VIII, 67b); cependant, le passage le plus significatif, qui confirme d'ailleurs le rapprochement entre Constantinople et Troie, se trouve dans le *Livre des merveilles du monde* de Jean de Mandeville: «Constantinople est moult bele cité et moult noble et bien muree et est la cité triangulere, et la il y ad une brace de mer que homme appelle Hellespont et autres l'appellent la Bouche de Constantinople et autres le Bracz Seint George. Et ceste bracz clost les deux parties de la cité. Et plus haut vers le chief de ceste bracz de mer devers la Grant Mer soleit estre la cité de Troies sur la rive del eawe en moult beau lieu et plain, mes la cité y piert poi pur ceo qu'il y ad si grant temps qe elle fust destrue» (Deluz 2000, pp. 107–8). Cet ouvrage, composé vers 1356–1357, dépend du *Liber de quibusdam ultramarinis partibus* de Guillaume de Boldensele (1336), dans lequel on lit une description très proche de celle de *Prose 1* que nous avons mentionnée: «figuram habet trianguli, cuius duo latera versus mare sunt, tertium versus terram» (Deluz 2018, p. 69; voir aussi la traduction française réalisée en 1351 par Jean le Long, à la p. 147 de la même édition: «en fourme de escu triangle»). Le substantif *canton*, qui dans *Prose 5* remplace *coing* de *Prose 3*, est une forme relativement tardive, attestée à partir du milieu du XIII^e siècle, et assez rare (voir *DEAFpré* s.v. *canton*). Il devrait s'agir d'un occitanisme (ou éventuelle-

d'autres ajouts semblent aller dans la même direction, puisque le compilateur jongle avec les ambiguïtés des indications géographiques pour insister sur une substantielle identification de Troie avec Constantinople.²⁶ Tous ces éléments font ressortir assez clairement l'intention du compilateur du ms. Royal de faire de Constantinople la nouvelle Troie, grâce à l'effet combiné des images et des ajouts textuels; cela lui permet d'exploiter le mythe de la guerre de l'Antiquité en soulignant les analogies avec la campagne d'expansion des Anjou dans l'Orient latin contre les souverains byzantins.

De ce point de vue, il est intéressant de considérer un autre passage dans lequel *Prose 5* modifie le texte de sa source, ici *Prose 1*. La première version en prose du *Roman de Troie*, composée dans la Morée franque, s'inscrivait déjà dans une relecture angevine de l'Orient latin, là où son texte expliquait «how Greeks may really be Romans».²⁷ *Prose 5* modifie le texte de sa source et ajoute un nouvel élément, à savoir l'équivalence entre Francs, Grecs et Romains:²⁸

Et encore se vos demandés en gregiois quelz hons est grec il vos respondra «Romeos», qui vaut autant comme «Franc». Et se aucun Gre giois vuille son serf franchir, si dit: «soiés franc, non seulement comme li hons franchist son serf, mes soiés ausi frans comme Romain» (*Prose 5*, § 5.3-4)

Dans la version de *Prose 5*, le texte suggère qu'il y a deux types de Grecs, les latins et les orientaux, en évoquant implicitement la question épineuse du schisme d'Orient et du conflit avec l'empe-

ment d'un italianisme) attesté à plusieurs reprises dans le français méditerranéen, probablement à cause de son origine grecque. Voir par exemple Jean d'Ibelin, *Le Livre des Assises*, p. 238, l. 8; Philippe de Novare, *Mémoires* (Melandri 1994), §§ 44.31 et 68.7. Le sens premier de ce mot est 'coin, angle', mais il peut également assumer la signification de 'côté' et de 'région, quartier'. L'ambiguïté entre les significations de 'coin' et de 'côté' pourrait être à l'origine de la divergence entre les versions de *Prose 1* ('les deus parties en mer et l'une devers terre') et de *Prose 3 – Prose 5* ('et de l'une part est la mer, et li du autres canton estoient envers la terre').

26. Voir Barbieri 2020, pp. 52-7.

27. Gaunt 2016, p. 35. Voir *Prose 1*, § 3, 16-20: «Et por ce fu li pais apelé Romanie, et changa le non de Grèce. Car encore, se vos demandés a un Grezois en son lenguage quez honz il est, il respondera que il est Romain, quar ce li samble une manière de franchise».

28. Voir sur ce point Gaunt 2016, pp. 35-6.

reur byzantin: pour être un vrai Grec, il ne suffit pas d'être Romain, il faut être Franc. Il faut à mon avis interpréter dans le même sens l'omission de la phrase selon laquelle les habitants du royaume de Naples étaient anciennement des Grecs (*Prose 1*, § 4, 12: «por quoi il apert et voirs est sans faille qu'ils furent anciennement tous grizois», à comparer avec *Prose 5*, § 4.2). La référence historique est ainsi subtilement renversée: on ne parle plus d'une expansion italienne de la civilisation grecque, mais d'une légitime expansion en Grèce du royaume de Naples, qui rétablit ainsi les anciennes frontières de la Grande-Grèce.

D'autres petits ajouts textuels contribuent à inscrire les héros grecs et leurs descendants dans la géographie angevine, parfois en reprenant simplement ce que l'auteur de *Prose 1* avait déjà écrit, parfois en ajoutant de nouveaux détails. Pélée, que *Prose 1* disait déjà originaire de «Naple [...] en la terre de Labour» (§ 5, 4-5), c'est-à-dire de la ville italienne de Naples, est reconduit de manière plus réaliste par l'auteur de *Prose 5* à «Naples du Principat» (*Prose 5* § 6.1), c'est-à-dire Nauplie dans la principauté d'Achaïe ou Naples de Romanie; or, cette nouvelle correction permet encore une fois à l'auteur de créer un autre lien entre les terres angevines d'Italie et d'Orient. En effet, Nauplie est une ville de l'Achaïe franque (assez proche de Corinthe), mais le compilateur précise qu'elle était anciennement appelée *Partonopé*, en établissant ainsi un lien avec la capitale du royaume angevin d'Italie,²⁹ et même l'expression «du principat» pourrait se référer à l'ancien *giustizierato* de Principat, un district administratif du royaume de Sicile.³⁰ Pour rester dans la même région, la ville d'Argos fait aussi l'objet d'ajouts et de précisions dans le texte de *Prose 5*, comme on peut le voir dans ce passage qui ne se trouve dans aucune source:

En celui temps meismes vivoit Dyonisius Bachus, qui fonda la cité de Argues et ensengna as Gregiois planter la vigne. Or vos ai dit briefment le fondement de la cité de Argues et d'Athenes, si vos dirons ci endroit des

29. Tanniou 2008, pp. 220-1 et Tanniou 2009, pp. 82-3. La leçon *Partonopé* dérive de l'évolution progressive, probablement (au moins partiellement) volontaire, de la leçon originale *Penelope* (*Roman de Troie*, v. 724), qui renvoie au Péloponnèse dont parle le texte latin de Darès.

30. Une référence à *Naples de Principat* qui désigne sans doute la ville italienne se trouve par exemple dans la *Cronaca del Templare di Tiro*, § 389: «party de Touscane et s'en vint a Naples de Principat, ou le roy Charle estoit».

rois et des barons qui s'assemblerent au *port d'Athenes* et quantes nés il i amenerent (*Prose 5* § 117.3-4)

D'autres ajouts du même type se trouvent par exemple au f. 30r (*Prose 5* § 9.3): «un meistre qui out a nom Argus pour la cité d'Arges» et au f. 178v (*Prose 5* § 425.2): «tant fist et tant dist Oiax li fel que Egyal pourchaşa tant que cil d'Arges li promistrent que jamais ne sera Diomedés recuillîs».³¹ À ce propos, n'oublions pas que le seigneur de Nauplie et d'Argos est ce même Gautier de Brienne, duc titulaire d'Athènes, dont les armes apparaissent à plusieurs reprises dans les enluminures du ms. Royal.³²

Après la fin de la guerre de Troie, Diomède, lui aussi seigneur d'Argos, trouve refuge à Salerne (*Prose 5* § 429.3: «Et Dyomedés s'en fui a Salerne»); dans la liste initiale des guerriers Grecs, Achille, qui avait déjà été présenté dans *Prose 1* en tant que seigneur de *Sezilles* (§ 75, 17), est suivi de Patrocle, dont le compilateur dit qu'il est originaire de Thessalie,³³ en prenant le temps de raconter le lien de cette région avec le Despotat d'Épire, dans lequel les Anjou avaient des intérêts depuis 1267 (*Prose 5* § 118.12-13): «Achillés et Patroclus de Tesaille, qui lors estoit grant province, mes une partie

31. Des interventions analogues se trouvent également aux ff. 46r (*Prose 5* § 85.2), 51rv (*Prose 5* § 101.1 et 3), 55v (*Prose 5* § 110.1).

32. Comme le signale Cipollaro 2013, pp. 13 et 26, la présence des armes du duc d'Athènes dans le ms. Royal est presque toujours associée à des personnages et à des épisodes qui concernent les domaines dont il est titulaire. Les images des ff. 20v et 21r, par exemple, se réfèrent à la bataille de Thésée (anachroniquement qualifié de «duc d'Athènes») et Adraste, roi d'Argos contre Créon, roi de Thèbes; l'alliance entre Thésée et Adraste, dont parle la tragédie *Les Suppliants* d'Euripide, unit précisément les domaines d'Argos et du duché d'Athènes sur lesquels se concentraient les intérêts de Gautier de Brienne; au f. 35r, on parle de la première destruction de Troie, guidée par Hercule/Héraclès, qui est lui aussi un héros de la lignée argolide, étant originaire de Mycènes, une ville située entre Argos et Corinthe; au f. 83rv, on parle de Diomède, né à Argos et ensuite roi de la ville; dans la partie centrale de la section troyenne, les armes des Brienne sont souvent associées au personnage de Ménesthée, un autre «duc d'Athènes» (voir par exemple les ff. 88v et 118r); enfin, au f. 179r, l'image représente probablement la mort du roi d'Argos, frère d'Égialée, femme de Diomède, d'après la légende racontée dans *Prose 5*. La datation proposée pour la compilation du ms. Royal laisse penser que les armes des Brienne désignent plus probablement Gautier VI que son père Gautier V.

33. La Sicile, on le sait, ne faisait plus partie des domaines italiens des Anjou depuis les Vêpres de 1282.

estoit appellee de cele province Mermidoine, qui maintenant est appellee Despoté). Les ajouts les plus intéressants et nombreux concernent l'île de Céphalonie, gouvernée par la famille Orsini: les guerriers d'Ulysse ne viennent pas seulement d'Achaïe, comme c'était le cas dans les sources, mais également de l'île de Ciphalonie (*Prose 5* § 118.9); à la description de la «Grande Grèce» angevine du début de *Prose 1*, dont nous avons déjà parlé, le compilateur ajoute la phrase «Si est encore l'isle de Chephalonie, de quo Ulixés fu sires et roys» (*Prose 5* § 3.5) immédiatement après la mention de la Morée et de Corinthe, où *Prose 1* a vraisemblablement été écrite. Enfin, après le retour dans leur patrie des héros grecs, Ulysse, préoccupé par un rêve qui lui annonçait qu'il serait tué par son propre fils, emmène Télémaque à Céphalonie (*Roman de Troie*, v. 29911-29912); le compilateur de *Prose 5* ajoute d'autres détails concernant la ville de Krani (en italiques dans le texte) qui semblent trahir une connaissance directe des lieux:

si prist Telemacus son fils et le fist mener en l'ille de Ciphalonnie sus la mer, *en une forte cité qui s'appelloit Cranie, qui lors estoit la meilleur cité et la plus noble de celle ylle* (*Prose 5* § 457.1)

Céphalonie, l'Épire, la Thessalie, Argos, Nauplie, le duché d'Athènes: autant de régions dont les seigneurs, à l'époque de la composition de *Prose 5*, dépendent plus ou moins directement du prince d'Achaïe, c'est-à-dire de Philippe de Tarente ou, après la mort de celui-ci, de sa femme Catherine de Valois-Courtenay, qui exerce la régence au nom de son fils Robert. Le compilateur de *Prose 5* poursuit donc l'œuvre commencée par sa source *Prose 1*, en ajoutant de nouveaux détails sur les lieux liés à la volonté d'expansion des Anjou en Orient.³⁴ Ce procédé correspondait probable-

34. À la lumière de ces éléments textuels propres à *Prose 5*, il faudra questionner l'affirmation de Rochebouet 2022, p. 92: «Les liens de R avec la dynastie angevine et avec ses ambitions envers la Morée se traduisent en effet avant tout par les armoiries figurant dans les images, et sont ainsi le fait de l'objet manuscrit. Le texte, lui, ne peut que très indirectement être mis en relation avec ce contexte singulier de même qu'il peut se lire dans d'autres environnements». Bien sûr, l'interprétation «angevine» de la guerre de Troie passe surtout par les images du ms. Royal, mais il ne faut pas sous-estimer l'importance des interventions textuelles qui vont dans la même direction en caractérisant la dimension angevine du texte de *Prose 5* et se révéleront d'une grande importance au moment d'étudier la tradition manuscrite de la deuxième rédaction de l'*Histoire ancienne*.

ment à l'objectif pour lequel le texte avait été réalisé. Il faut également remarquer que ces ajouts topographiques et géographiques sont concentrés dans la seule section troyenne et qu'au moins l'un d'entre eux – la partie qui concerne *Patroclus de Tesaille* – a été écrit sur rature, comme s'il avait été décidé au moment même de la compilation du ms. Royal.³⁵

En effet, les ratures et les corrections abondent dans le ms. Royal, de même que les fautes de transcription et les coquilles: répétitions de syllabes ou de mots entiers, sauts par homéoarcte ou homéotèleute, omissions de lettres, surtout dans la partie finale des mots, absence de marques d'abréviation; autant d'indices qui témoignent d'une copie réalisée de manière hâtive et parfois négligente. On remarque également, non sans surprise, la présence à la fois d'une certaine passivité par rapport au modèle et d'une tendance à l'intervention et au remaniement.³⁶ Compte-tenu du fait que les choix iconographiques semblent contredire en partie le contenu du texte, dans lequel la vision philo-troyenne de Benoît de Sainte-Maure est partiellement conservée, comme nous l'avons dit, il est difficile d'éviter de penser que dans le projet du ms. Royal, les images comptent davantage que le texte, ou en tout cas que le texte a une dimension littéraire plus variée, tandis que l'illustration se concentre surtout sur l'aspect politique.

Tous les remaniements ne peuvent par ailleurs pas être attribués à la négligence du copiste: certaines interventions semblent volontaires et intentionnelles. Ainsi, il est intéressant de remarquer que quelques corrections sur rature coïncident avec des leçons particulières de la deuxième rédaction de l'*Histoire ancienne* qui divergent de celles des sources et que certains ajouts textuels effectués après l'acte de copie laissent une trace visible sur la page. On a déjà parlé, à ce propos, de l'ajout relatif à Patrocle au f. 58v (*Prose 5 § 118.12-13*); de même, l'insertion à propos de Diomède qui se réfugie à Salerne au f. 179v (*Prose 5 § 429.3*) a été effectuée après

35. Ms. Royal, f. 58v: la partie écrite sur rature correspond aux mots (*et*) *patroclus de tesa*. La rature et l'insertion successive effacent probablement la référence à la Sicile qui se trouvait dans *Prose 1* et qui ne correspond plus à l'actualité des possessions angevines au moment de la compilation de *Prose 5*.

36. La tendance à un taux plus élevé de conservatisme textuel dans les sections d'histoire romaine est partagée par les témoins de la première rédaction de l'*Histoire ancienne*; voir Morcos-Ventura 2019, p. 223.

que le copiste a transcrit le paragraphe suivant, comme le montre le fait que la dernière partie de la phrase dépasse abondamment de la limite du cadre de justification et déborde dans la marge droite. On pourrait d'ailleurs ajouter d'autres exemples, surtout en ce qui concerne le texte de *Prose 5*. Ainsi, au f. 46v (*Prose 5* § 87.3), la leçon *baron* est écrite sur rature et constitue une innovation par rapport à la leçon *roi* de la source *Prose 3*; au f. 49r (*Prose 5* § 92.10), la leçon *belle* sur rature ne se trouve pas dans *Prose 3*; au f. 56v (*Prose 5* § 114.19), la leçon *Thalamon* sur rature remplace *Aiaus* de *Prose 3*; au f. 79r (*Prose 5* § 177.1), la leçon sur rature *l'estour cel* déborde dans la marge droite et diffère de la leçon de *Prose 1*; au f. 102v (*Prose 5* § 222.2), à *ormais* écrit sur rature correspond dans *Prose 1* la leçon *tousjours mais*; au f. 150v (*Prose 5* § 345.4), le copiste ajoute une leçon *duel fesant* sur rature absente de *Prose 3*, mais qui reprend *RTroie* 22832–22833; au f. 160v (*Prose 5* § 369.1), le copiste écrit sur rature *nostre ennemi* à la place de *ceulx* de *Prose 3*; au f. 165r (*Prose 5* § 385.5), *Prose 5* insère sur rature la leçon *et en parlerai a ceuls* à la place de *et se je le treuve avecquez ceulx* de *Prose 3*; au f. 168r (*Prose 5* § 394.1), on a *Tenedun* à la place de *Sigeuin* de *Prose 3*; au f. 175r (*Prose 5* § 412.5), *wimihertez* remplace *plistendas* de *Prose 3*;³⁷ au f. 179r (*Prose 5* § 426.1), le copiste ajoute sur rature *ne si puissans*, absent de *Prose 3*, corrige ensuite, toujours sur rature, *dont ce fu là où Prose 3 a dont il fu et, enfin, modifie en esté qui plus* la leçon de *Prose 3* qui a *esté de son afaire*; toujours au f. 179r (*Prose 5* § 427.1), la leçon *tot son regne* remplace *tot l'empire* de *Prose 3*; au f. 192v (*Prose 5* § 466.3), la leçon *fete ne* écrite sur rature est un ajout à *Prose 3*, et il en va de même pour *ordenerent* (*Prose 5* § 467.2), ainsi que pour *venir* et *en champ* au f. 193r (*Prose 5* § 468.2 et 3); toujours au f. 193r, le copiste écrit deux fois sur rature *Jorgie* là où *Prose 3* a les graphies *Joerie* et *Jorie*. Dans un cas, la correction n'est pas sur rature mais elle est également significative: au § 235.3, après le mot *resortissoit*, on lit dans le ms. Royal le mot *lasse* barré par le copiste ou par un réviseur. Il pourrait s'agir d'une référence au verbe *laisse* qu'on trouve dans *RTroie* 14832. Ce mot, dépourvu de sens dans la phrase de *Prose 5* telle qu'elle a été rédigée par le compilateur, pourrait être un indice du fait que le compilateur écrit ses phrases en ayant toujours sous les yeux plusieurs

37. Je n'ai pas trouvé d'autre attestation de cette forme de *Prose 5*, tandis que la leçon de *Prose 3* correspond à celle du *Roman de Troie*, v. 27294: «plistenidas les ont nomez».

sources.³⁸ En définitive, le comportement du copiste – en tout cas à en juger par ces petites interventions – nous donne l'impression que le texte de la deuxième rédaction de l'*Histoire ancienne* ait été établi «en prise directe», précisément lors de la compilation du ms. Royal.³⁹ En ce sens, une de ces corrections me semble particulièrement significative, au point de mériter une description plus détaillée:

Prose 1 § 76, 3-5: Ensi come vos poés oïr et entendre fu la some des rois et des princes trente et sis. Des nes furent mil et douz cens et dis.

Ms. Royal 20.D.I, f. 59r = *Prose 5 § 119.1-2: Ensint com vous poés entendre fu la some des rois et des princes [·LXIII·] furent, sauve ceuls qui alerent par terre jusques a Bouche d'Ave, qui est au front de la cité de Troie, qui n'avoient pas navie en mer, qui moult troverent grans contraires avec les amis du roi Priant.* Et des nes que li baron amenerent fu la some ·M·VI^c et ·LXXIX·.

Le compilateur est manifestement en train de suivre *Prose 1*, dont il recopie la première phrase à l'identique. Le nombre ·LXIII·, écrit sur rature, est suivi d'une barre rouge horizontale, sur laquelle le copiste a écrit *fure(n)t*, effacé par la suite d'une deuxième rature. Le paragraphe précédent, qui offre la liste des princes grecs et de leurs navires, dépend aussi de *Prose 1 § 75*, mais puisque la liste de *Prose 1* est incomplète, le compilateur de *Prose 5* l'insère à partir de *RTroie 5583-5697*. *Prose 1*, en effet, a un nombre différent (*trente et sis*), ce qui explique la première correction: le compilateur, s'étant aperçu qu'après toutes les modifications introduites, le nombre de personnages différait, a voulu refaire le calcul d'après son texte, qui compte en effet soixante-trois noms. La phrase suivante (en italiques) est un ajout de *Prose 5* qui contribue à l'identification de Troie avec Constantinople.⁴⁰ Le mot *fure(n)t* effacé après le nombre ·LXIII· correspond au texte de la source (*Prose 1 § 76, 4*, après le nombre de personnes, continue en effet avec le texte *des nes furent mil et douz cens et dis*; le nombre de navires est

38. Il y a des analogies avec le comportement du compilateur du recueil de textes historiques conservé dans le ms. Paris, BnF, fr. 688, réalisé à la cour angevine de Naples vers le milieu du XIV^e siècle (voir Kujawiński 2010, pp. 126-8).

39. Cette impression est d'autant plus significative qu'en l'état actuel, il ne semble pas possible de remonter au-delà du ms. Royal pour le texte de la deuxième rédaction de l'*Histoire ancienne*, comme nous l'avons dit.

40. Voir Barbieri 2020, pp. 56-7.

aussi modifié dans *Prose 5* pour la même raison), et cette correction particulièrement visible renforce l'impression que le compilateur du ms. Royal écrit son texte directement à partir des sources ou d'un brouillon, ou du moins qu'il révise le texte de son modèle. Les autres témoins de *Prose 5*, par contre, accueillent la leçon du ms. Royal sans aucune trace de correction.

Toujours dans le ms. Royal, on remarque des insertions et des corrections dont on parlera plus loin, écrites dans une graphie de petit module et cursive par des mains médiévales différentes et plus tardives que celles des copistes. Mais au-delà de ces petites interventions, c'est la structure même du manuscrit qui témoigne d'une déviation importante par rapport au projet initial de l'*Histoire ancienne*. L'impossibilité de remonter au-delà du ms. Royal pour le texte de cette rédaction particulière a conduit la critique à émettre l'hypothèse selon laquelle le texte de la deuxième rédaction lui-même aurait été composé à Naples dans le même contexte curial, et le ms. Royal serait une copie très proche de l'original de cette version, sinon la première copie «officielle».⁴¹ En dépit du fait que la plupart des sources de la deuxième rédaction soient connues et remontent en principe au XIII^e siècle, la combinaison particulière qui constitue cette rédaction est présente pour la première fois dans le ms. Royal. Rappelons que la version du ms. Royal ne prévoit pas les sections I, II, IX et XI, et que la section troyenne est constituée d'un texte complètement différent. Il s'agit d'une innovation importante, puisque, comme nous l'avons dit, les témoins de la première rédaction qui ne commencent pas avec la section I sont rares et seuls deux commencent avec la section III, comme c'est le cas du ms. Royal. L'un de ces deux témoins est le ms. Paris, BnF, fr. 1386.

Le ms. Paris, BnF, fr. 1386, dont nous avons déjà parlé, est le seul témoin ancien de la première rédaction qui commence par la section III et finit avec la section X.⁴² Si, d'après quelques sondages,

41. Voir Avril 1969, p. 305; Jung 1996, pp. 505–6 et 509; Barbieri 2005a, p. 12; Barbieri 2014a, pp. 51–2. Nous verrons plus loin les éléments qui permettraient d'identifier en le ms. Royal le point de départ de toute la tradition.

42. En réalité, le ms. Paris, BnF, fr. 1386 est incomplet et s'interrompt à la fin d'un cahier juste avant le milieu de la section X, mais il est probable qu'il n'ait jamais eu la section XI, puisqu'aucun des témoins de l'atelier pisano-génois ne la conserve. L'autre témoin de l'*HAI* qui commence sur la section III, comme nous l'avons dit, remonte au XV^e siècle et appartient à la même famille que le ms. BnF fr. 1386.

il n'y a pas d'affinité textuelle particulière entre ce témoin et le ms. Royal, le choix de commencer par la section thébaine n'est pas le seul élément qui nous permette de rapprocher les deux témoins: d'autres éléments structurels et iconographiques peuvent être invoqués. Les deux manuscrits tendent à placer de préférence les illustrations dans la bande inférieure des feuillets; tous deux ont quatre enluminures à pleine page qui encadrent symétriquement la section troyenne; surtout, tous deux ont la même séquence de deux enluminures à pleine page sur deux feuillets contigus.⁴³ Bien que le style et la qualité des enluminures ne soient pas comparables (l'illustration du ms. BnF fr. 1386 est réalisée dans un style approximatif et peu soigné, bien différent de la très haute qualité qui caractérise le ms. Royal), les sujets des images et leur disposition sont identiques. Si nous comparons, par exemple, les enluminures qui remplissent les ff. 66v et 67r du ms. Royal aux images correspondantes des ff. 29v et 30r du ms. BnF fr. 1386, les parallélismes sautent aux yeux: les navires sont disposés, dans la même position, sur trois rangs dans la première image; dans la seconde, les représentations de la ville de Troie sont du même type, avec les chevaliers qui combattent aux pieds des murs.⁴⁴ Les analogies entre les deux enluminures dans la partie finale de la section troyenne sont moins évidentes, mais on peut notamment remarquer la disposition sur plusieurs rangs des chevaliers engagés dans la bataille et les scènes du massacre des Troyens à l'intérieur de la ville. Les symétries peuvent également s'étendre aux feuillets initiaux des deux manuscrits: même type et même module (onze lignes) des initiales décorées; même scène représentée dans la bande inférieure, avec Œdipe enfant pendu à un arbre par les pieds; mais surtout, la même, étonnante, absence de toute rubrique introductory.⁴⁵

43. Les enluminures en question se trouvent aux ff. 29v, 30r, 40v, 41r du ms. Paris, BnF, fr. 1386.

44. Déjà Jung 1996, p. 535 note 1, avait signalé que la présence de deux enluminures à pleine page représentant le débarquement des Grecs et la ville de Troie, disposées sur deux feuillets contigus, constitue une caractéristique particulière que le ms. Royal partage avec trois témoins de la première rédaction de l'*Histoire ancienne* qui sont parmi les manuscrits originaires de Gênes (Carpentras, Bibliothèque Inguimbertine, 1260; Paris, BnF, fr. 1386 et Paris, BnF, fr. 9685). Voir aussi Perriccioli Saggese 1979, p. 33.

45. Dans les deux cas, il s'agit de la seule exception à la norme, puisque toutes les autres sections sont introduites par une rubrique spécifique. Une autre particularité du ms. Paris, BnF, fr. 1386 concerne le début de la section vi, qui est anticipé de manière à inclure le récit des *Nostoï* des Grecs (f. 42r:

Le ms. BnF fr. 1386, considéré pendant longtemps d'origine napolitaine, a finalement été attribué à l'atelier pisano-génois dont nous avons parlé.⁴⁶ On sait toutefois que le manuscrit parisien a effectivement été conservé à Naples, grâce à la présence de deux feuillets de garde en écriture bénéventine et d'une note de possession de la Bibliothèque aragonaise du XV^e siècle,⁴⁷ bien qu'il soit impossible de connaître la date de l'arrivée de ce manuscrit dans la cité parthénopéenne.⁴⁸ La localisation napolitaine initiale du groupe de manuscrits maintenant attribués à un atelier génois permettait de justifier de façon satisfaisante l'anomalie d'un objet aussi particulier que le ms. Royal, différent des autres manuscrits réalisés à Naples du temps de Robert d'Anjou; par contre, la nouvelle localisation génoise, qui concerne désormais aussi le ms. BnF fr. 1386, laisse le ms. Royal isolé dans son unicité. Plutôt que de remettre en discussion une reconstruction aussi bien fondée que celle de l'atelier pisano-génois, il sera utile de rappeler que la présence à Naples du ms. BnF fr. 1386 ne peut pas être contestée. À la lumière de cette considération, la nouvelle localisation génoise fait naître d'autres questions sur les motifs ayant poussé la cour napolitaine à acheter un manuscrit de production «sérielle» et de basse qualité artistique, alors qu'elle devait vraisemblablement disposer d'autres témoins de l'*Histoire ancienne*, à partir du modèle qu'il faut nécessairement supposer pour le texte du ms. Royal.

Il convient enfin de signaler un autre point de contact entre les deux témoins, qui pourrait se révéler très utile pour la définition de la nature du projet du ms. Royal. S'il a été relevé, à juste titre, que l'omission des premières sections de l'*Histoire ancienne* dans le ms. BnF fr. 1386 semble accidentelle,⁴⁹ il se trouve toutefois que le même discours vaut également pour le ms. Royal. Au-delà de

«*Que li Grezois devindrent apres la grant strucion de Troie;* la véritable histoire d'Enée commence au f. 43r: «*Coment qe Eneas ce parti de Troie et vint en Italie*».

46. Sur la nouvelle localisation génoise du ms. BnF fr. 1386, voir Fabbri 2012 et Zinelli 2015. Pour une première ébauche d'analyse linguistique du ms. BnF fr. 1386, qui présente un mélange d'éléments picards, occitans et italiens, voir Zinelli 2012.

47. La Bibliothèque aragonaise, fondée dans les premières années du règne d'Alphonse d'Aragon à Naples (1442), comprenait aussi les rares volumes préservés de la précédente bibliothèque angevine, dispersée en 1421.

48. On sait par contre que le ms. Paris, BnF, fr. 1386 fut parmi les manuscrits emmenés à Paris par Charles VIII en 1495, suite à l'occupation de Naples.

49. Voir p. 32.

l'absence inexplicable d'une rubrique initiale dans les deux manuscrits, ce qui s'avère particulièrement surprenant dans le cas du ms. Royal, lequel introduit toutes les sections par une rubrique et prévoit également une longue rubrique conclusive en guise de colophon,⁵⁰ d'autres indices nous font penser qu'à l'origine, le texte ne devait pas commencer sur la section III.⁵¹ Tout d'abord, il est étonnant de constater qu'au-delà de l'absence d'une rubrique initiale, le texte de la section III est identique à celui de l'*HA1* et commence *in medias res*, sans aucune introduction à la compilation dans son ensemble ou même au contenu de la section initiale.⁵² D'autres références aux sections manquantes se trouvent à l'intérieur des autres sections: ainsi, à la fin de la section VI, après avoir

50. Dans le ms. Royal, la rubrique initiale de la section thébaine pouvait se trouver à la fin du feuillet précédent, comme c'est le cas par exemple pour le texte de *Landomata* (f. 191r = *Prose 5* § 462), qui ne peut toutefois pas être considéré comme une section à proprement parler, mais constitue plutôt un prolongement de la section troyenne. Partout ailleurs, la rubrique et le début de la section se trouvent toujours sur la même page. Et si la rubrique initiale du ms. Royal se trouvait sur un feuillet précédent perdu, il devait s'agir d'un feuillet de garde – ce qui est extrêmement improbable – ou du feuillet final d'un cahier, qui devait donc vraisemblablement contenir le texte de la section précédente.

51. Il est probable que la note qu'on lit à la fin du premier cahier du ms. Royal, f. 8v («Ci faut le secont cayer que maistre Renaut doit avoir, qui fut baillé à Perrin Remiet pour faire l'enlumineur de l'autre cayer»), qui prouve que le ms. Royal a été démonté et ses cahiers séparés pour en tirer au moins une copie, ne se réfère pas au cahier sur lequel elle a été écrite (*faut* au sens de ‘s’achève’), mais plutôt, de manière plus logique, au cahier suivant, qui devait toujours se trouver entre les mains de l’enlumineur (*faut* au sens de ‘manque’). En effet, comme nous le verrons plus loin, il est extrêmement probable que le ms. Royal soit arrivé à Paris déjà amputé des deux premières sections (un inventaire parisien remontant à 1413 signale qu’au ms. Royal «fault le commandement» et que le deuxième feuillet commence par les mots *et fait*, ce qui correspond à l’état actuel du volume; voir Avril 1969, pp. 309–11). Il est d’ailleurs intéressant de remarquer que la main qui trace la note semble être celle-là même qui apporte certaines corrections «modernes» au texte, ce qui laisse penser à un responsable de l’atelier parisien qui a réalisé le ms. Paris BnF fr. 301, peut-être le libraire Renaut du Montet lui-même.

52. Une introduction de ce type se trouve en effet dans les paragraphes conclusifs de la section II de l'*HA1*, d’une manière plus générique au § 392 et plus ponctuelle au § 391.2: «si me prendrai a raconter de la destruction de Thebes, que fu ausi en celui tans. Et si dirai après coment et por quoi li regnes de Femenie fu puplés de damoiseles, et de la grant bataille qu’elles orent vers lor voisins qu’elles toz conquistrent, et comment Herculés les desconfi por ce qu’il les ot souprises. Et puis après vendra de Troies li grans afaires, dont les batailles furent grans et desmesurees».

relaté la mort d'Énée, le texte du ms. Royal reprend la généalogie des rois assyriens, en renvoyant de manière explicite à la section II:

Des Assyriens qui de tout le monde orent la pouesté.

Vous avés oï comment li roys Ninus fu premiers roys de Babilonne par sa forche; mes petit la tint, car il fu occis d'une saiette (ms. Royal 20.D.I, f. 213r = HA2 § 560.1)

Mais en l'état actuel, comme on l'a dit, le ms. Royal ne prévoit pas la section II, et la référence devient de ce fait incompréhensible. De même, la rubrique finale fait référence aux deux premières sections ainsi qu'à la section sur Alexandre le Grand:

Ici finies les livres des estoires dou commencement dou monde: c'est d'Adam et de sa lignie, et de Noë et de la seuve lignie, et des ·xii· filz Israel, et de la destruction de Thebes, et dou commencement dou regne de Femnie, et l'estour de Troie, et d'Alixandre li Grant et de son pere, et de Cartaje, et dou commencement de la cité de Rome, et des granz batailles que li Romain firent jusque a la naisance Nostre Seignor Jesu Crist, qu'il conquistre[n]t tot le monde (ms. Royal 20.D.I, f. 363r = HA2 § 686.9)

Encore une fois, il n'est pas à exclure que le copiste rapporte ici fidèlement et passivement le texte de son modèle,⁵³ qui devait être

53. Cette hypothèse semble confirmée par l'absence de la section IX, qui ne se trouve pas en position liminaire et pourrait difficilement avoir été éliminée une fois la transcription du texte terminée. Il s'agirait en tout cas d'un autre élément de divergence entre la première et la deuxième partie du ms. Royal, copiées par des mains différentes et – d'après ce qui résulte d'une première lecture rapide et par sondages – apparemment beaucoup plus fidèle au texte de la première rédaction que la première partie, peut-être parce qu'elle était considérée comme moins significative à l'intérieur du projet. Mais cette divergence pourrait également suggérer un changement d'exemplaire ou la greffe de la partie centrale contenant *Prose 5* sur un témoin qui prévoyait le texte de la première rédaction de l'*Histoire ancienne*. Pour la présence de lettrines initiales décorées de style picard et le recours probable à un dessinateur différent, voir *supra*, pp. 65–6 et note 16. Ajoutons que les études de Sebastian Dows-Miller sur les abréviations dans le ms. Royal semblent suggérer que le témoin napolitain est l'œuvre de trois copistes: le copiste A, responsable des sections III–IV, VI et VIII (ff. 1r–26v et 194r–223va); le copiste B, responsable de la seule section troyenne (ff. 27r–193v); le copiste C, responsable des sections VIII et X (ff. 223vb–363r). Ce dernier aurait par ailleurs rédigé ses deux sections à des moments différents. Si cette configuration du processus de réalisation du manuscrit devait être confirmée, les hypothèses de la greffe de *Prose 5* sur un exemplaire de la première rédaction (le même

un exemplaire de la première rédaction et donc contenir toutes les sections. Sur la base de cette observation, Anne Rochebouet estime «peu concluant» l'argument des références textuelles aux sections absentes et «peu probable que le début [du ms. Royal] ait été perdu».⁵⁴ Je ne saurais pas contester la première affirmation: à cause de la possibilité d'une reprise mécanique du modèle, la présence de références textuelles aux sections absentes n'est pas un argument concluant, et n'a d'ailleurs pas été proposé comme tel. Mais, d'un point de vue méthodologique, je crois que la force des arguments émerge moins lorsqu'on les considère individuellement et isolément, que lorsqu'on parvient à les interpréter comme des indices convergeant vers un même point. En résumant les éléments que j'ai mentionnés, nous avons deux manuscrits de l'*Histoire ancienne* qui commencent avec la section III, une conformation textuelle extrêmement rare; dans les deux cas, la section III commence sur un nouveau cahier; dans les deux cas, les manuscrits portent des traces qui semblent suggérer une conformation initiale prévoyant les sections manquantes; les deux manuscrits présentent des affinités significatives dans la mise en page et dans l'illustration; vraisemblablement, ces deux manuscrits se sont trouvés pendant un certain temps au même endroit. C'est précisément en ce temps et dans ce lieu que la structure et la conception de l'*Histoire ancienne* subissent une évolution majeure, témoignage d'un changement de goût et d'intérêt de la part du public et des commanditaires.

En admettant que la date de l'arrivée à Naples du ms. BnF fr. 1386 soit antérieure à celle de la réalisation du ms. Royal, les affinités que nous venons de mettre en évidence permettent d'imaginer la possibilité d'une influence directe plus ou moins étendue du premier sur la conception du second. Ces mêmes affinités suggèrent que les deux manuscrits prévoyaient dans leur conformation initiale les deux premières sections et que l'absence de celles-ci n'est pas due à une cause accidentelle, mais à un choix volontaire du *scriptorium* napolitain dans le but d'opérer une orientation «occidentale» de l'*Histoire ancienne*, qui paraît particulièrement poussée

copiste ayant transcrit les sections qui précèdent et suivent la section troyenne) et de la dépendance de la section X d'un exemplaire différent, quoique appartenant à la tradition de la première rédaction, s'en trouveraient renforcées. Voir Dows-Miller 2024.

54. Pour la discussion sur l'éventuelle lacune initiale du ms. Royal, voir Rochebouet 2022, pp. 83-7; les citations sont aux pp. 85 et 87.

dans le ms. Royal.⁵⁵ Cette compilation propose en effet une histoire essentiellement gréco-romaine concernant les territoires italiens et orientaux des Anjou et centrée sur la guerre de Troie, grâce à l'élimination des sections I, II, IX et XI, ainsi qu'au recours à *Prose 5* pour la section troyenne. À nouveau, la matérialité du ms. Royal présente les traces du *work in progress* qui conduit à la réalisation de la deuxième rédaction de l'*Histoire ancienne*. Initialement, il était probablement conçu comme un témoin de la première rédaction, auquel on a par la suite ôté les deux premières sections, conformément à la nouvelle direction attribuée au projet; le texte de *Prose 5*, codicologiquement indépendant, a vraisemblablement été greffé à la place de la traduction de Darès; la dernière section d'histoire romaine, elle aussi codicologiquement indépendante et transcrise par une main différente, revient à une leçon très proche de celle de quelques témoins de la première rédaction.⁵⁶ Bien entendu, il ne s'agit pas d'une prise de position définitive, mais d'une hypothèse qui a l'avantage d'expliquer un certain nombre d'anomalies du ms. Royal et qui mérite donc d'être prise en considération et approfondie.

Nous avons dit que l'éventuelle influence du ms. BnF fr. 1386 sur le ms. Royal ne concerne pas l'aspect textuel: en réalité, il est difficile de repérer un manuscrit de la première rédaction de l'*Histoire ancienne* particulièrement proche du modèle du ms. Royal. Toutefois, un autre manuscrit provenant du même atelier pisano-génois présente des affinités plus importantes avec la deuxième rédaction, du moins du point de vue de la segmentation du texte

⁵⁵. Alternativement, on peut imaginer que le ms. Paris, BnF, fr. 1386 soit arrivé à Naples déjà dépourvu des deux premières sections et qu'il ait ainsi, en quelque sorte, «inspiré» le projet de la deuxième rédaction représenté par le ms. Royal. De ce point de vue, le fait que les autres témoins de l'*Histoire ancienne* ne soient plus liés à Naples met encore plus en évidence le ms. Paris BnF fr. 1386, qui est à la fois le seul de ce groupe qui commence par la section III et le seul qui soit effectivement passé par Naples.

⁵⁶. De ce point de vue, il n'est pas étonnant que l'influence du ms. BnF fr. 1386 soit ponctuelle et limitée aux seuls aspects structurels et iconographiques. Le ms. Royal nous a habitués à la présence d'éléments disparates et isolés, comme la présence de deux lettrines de style picard ou d'une rubrique finale attestée seulement par deux autres témoins, comme nous le verrons, et le compilateur se montre capable d'exploiter un grand nombre de sources. L'atelier napolitain où il a été réalisé devait en tout cas disposer d'une bibliothèque très riche et variée, qui devait comprendre aussi plusieurs exemplaires de la première rédaction de l'*Histoire ancienne*.

et des rubriques: il s'agit du ms. 3982 de la Bibliothèque Riccardienne de Florence.⁵⁷ Si une comparaison ponctuelle entre les deux textes doit encore être réalisée, les liens entre la cour angevine et l'atelier de production basé à Gênes semblent en tout cas plus que sporadiques, et on ne peut pas exclure qu'un autre produit de cet atelier, proche du manuscrit riccardien, puisse avoir été utilisé comme modèle pour le texte de la deuxième rédaction. Surtout, le ms. Riccardien transmet, à quelques petites variantes près, le même colophon final que le ms. Royal que j'ai rapporté ci-dessus. Ce rare colophon ne se trouve à ma connaissance que dans un autre témoin de l'*HAI*: le manuscrit de Vienne, ÖNB, 2576, considéré pendant longtemps comme le point de jonction entre les deux rédactions.⁵⁸ Il s'agit d'un manuscrit vénitien du XIV^e siècle, auquel on a attribué une importance particulière justement à cause de la présence d'éléments qui le rapprochent à la fois du noyau ancien de la première rédaction⁵⁹ et du manuscrit de référence de la deuxième rédaction. Une contribution récente de Matteo Cambi a toutefois remis en question le statut de ce manuscrit, qui aurait été compilé par trois mains différents dans au moins deux phases rédactionnelles:⁶⁰ la première remonterait à la première moitié du XIV^e siècle (mains A et B) et serait proche du noyau ancien de la première rédaction, la seconde serait survenue à la fin du XIV^e siècle ou au début du siècle suivant (main C, responsable en particulier de la deuxième partie du manuscrit et du remaniement du travail des copistes précédents) et serait proche de la deuxième rédaction. Il est évident qu'à la lumière de ces nouvelles données, on ne peut pas exclure que le texte du manuscrit de Vienne, plutôt qu'un exemplaire de la tradition dont dérive la deuxième rédaction, soit un témoin (partiel) de sa diffusion. Si la physionomie rédactionnelle du manuscrit de Vienne, ainsi que ses rapports avec le texte de la deuxième rédaction, doivent encore

57. Sur le problème épineux de la tradition de l'*HAI*, voir encore une fois Baker 2017; Rachetta 2019; Zinelli 2021b, pp. 74-99 et 107.

58. Les deux rubriques finales sont identiques au point de partager la leçon fautive *finies*, ce qui rend très probable que nos deux témoins descendent d'un même modèle.

59. Il s'agit par exemple du seul manuscrit qui conserve le prologue en vers typique du ms. Paris, BnF, fr. 20125. Le manuscrit de Vienne a été utilisé par de Visser-van Terwisga 1995-1999 dans son édition synoptique, ainsi que par Gaullier-Bougassas 2012 et Rochebouet 2015 en tant que témoignage d'un remaniement franco-italien.

60. Voir Cambi 2016a, pp. 150-6.

être analysés en détail pour donner des réponses plus précises à ces questions, on peut d'ores et déjà mettre en évidence trois tendances qui se dégagent de l'observation des manuscrits dont nous avons parlé et qui peuvent être appliquées à une bonne partie de la tradition de l'*Histoire ancienne*. Tout d'abord, le manuscrit de Vienne ainsi que le ms. Royal confirment un travail rédactionnel et de remaniement qui est fréquent dans les manuscrits de l'*Histoire ancienne*, dont les compilateurs ne se contentent pas de transcrire de manière fidèle et mécanique un modèle, mais disposent souvent de plusieurs modèles différents et procèdent à la réalisation d'un texte aux traits plus ou moins novateurs par rapport aux textes précédents (et cela vaut aussi bien pour la première que pour la deuxième rédaction); deuxièmement, les affinités de deux manuscrits produits à Gênes avec les enluminures du ms. Royal et le texte de la deuxième rédaction montrent que dans une cour importante comme celle de Naples, on peut recourir à deux modèles différents pour le texte et pour l'illustration d'un manuscrit; enfin, le fait que les manuscrits que nous avons mentionnés aient été tous réalisés en Italie semble en tout cas confirmer l'hypothèse que la conception et la réalisation de la deuxième rédaction de l'*Histoire ancienne* soit une entreprise italienne.

Quelle est exactement la nature de la deuxième rédaction de l'*Histoire ancienne*? À quelles intentions obéit la compilation du ms. Royal? Comment s'insère-t-elle dans la politique culturelle de la cour angevine de Naples? Nous savons que le roi Robert aimait la culture et l'art au point d'en comprendre l'efficacité en tant qu'instrument de propagande et de s'en servir surtout pour impressionner ses sujets à travers la réalisation d'œuvres monumentales et publiques, telles que les tableaux et les fresques qui décoraient les églises et les palais de la ville.⁶¹ Une telle intention est bien documentée par les efforts mis en acte par les souverains angevins afin de s'assurer les services des artistes italiens les plus connus, du Romain Pietro Cavallini, actif à Naples déjà sous le règne de Charles II, au Siennois Simone Martini⁶² et même à Giotto. D'après Alessandro Barbero, la production de manuscrits

61. Voir à ce propos au moins Bologna 1969, Leone de Castris 1986, Barbero 1994 (surtout les pp. 125-31) et Kelly 2003 (surtout les pp. 22-72).

62. La présence à Naples de Simone Martini a été mise en doute par Aceto 1992, pp. 53-65.

enluminés faisait aussi partie de cette action de propagande, bien qu'adressée à un public différent, moins vaste mais certainement plus qualifié et plus impliqué dans les questions politiques.⁶³

Il convient maintenant de rappeler les éléments mis en évidence jusqu'à présent, afin de reconstruire le cadre le plus complet possible qui permette de comprendre pleinement la portée du projet du ms. Royal. Nous avons vu que l'élimination de la section I et des parties dérivées de la Bible de la section VIII témoigne de la transition d'un idéal d'histoire universelle à une véritable histoire ancienne de type plus laïque.⁶⁴ L'élimination de la section XI sur la conquête romaine de la Gaule révèle au contraire la prise de distance de la dynastie angevine par rapport à ses propres origines françaises et le choix de la branche napolitaine de ne pas se construire une ascendance troyenne, suivant l'exemple de nombreuses autres dynasties européennes. L'élimination de la section II sur les rois Assyriens et de la section IX sur Alexandre le Grand confirme la focalisation de la deuxième rédaction de l'*Histoire ancienne* sur la seule histoire gréco-romaine, pour souligner l'enracinement des Anjou de Naples dans leurs domaines italiens et leur intérêt renouvelé pour l'Orient latin, dont ils possédaient plusieurs titres honorifiques, mais aussi le contrôle direct de quelques régions.⁶⁵ En ce qui concerne la section troyenne, le remplace-

63. Barbero 1994, p. 126; voir aussi Desmond 2017. Pour un tableau général de la production libraire et littéraire à Naples au temps des Anjou, voir Lee 2016.

64. Il faut probablement interpréter dans ce même sens l'élimination des moralisations contenues dans *Prose I* qui n'ont pas été reprises dans la section troyenne du ms. Royal. Ce choix pourrait être mis en relation avec le relâchement du lien du souverain angevin avec le pape, dont parle Barbero 1994, pp. 112-3, suite à la condamnation des franciscains spirituels de la part de Jean XXII, tout particulièrement entre 1318 et 1328.

65. Si l'absence de la section II semble naturelle en ce sens, celle de la section IX peut s'expliquer par l'expansion orientale de l'empire d'Alexandre, qui ne rentrait pas dans les intérêts des Anjou. On peut légitimement se demander pourquoi le projet du ms. Royal prévoit au contraire le maintien de la section VIII sur les rois persans. Il me semble que la réponse doit être cherchée dans l'histoire de *Landomata*: comme l'a justement relevé Florence Tanniou, les territoires occupés par Landomata – qui est une synthèse gréco-troyenne parfaite, grâce notamment à l'alliance avec son demi-frère Achillidès, fils de Pyrrhus et d'Hermione, et donc petit fils d'Achille et d'Hélène – constituent une unification et une pacification de l'Orient méditerranéen, et coïncident d'une manière significative avec les conquêtes du roi mongol Houlagou Khan (sa prise de Bagdad remonte à 1258), qui avait suscité chez quelques historiens chrétiens l'espoir d'une restauration du royaume de Jérusalem.

ment de la chronique de Darès par le texte hypertrophique et détaillé de *Prose 5* restitue une importance centrale à la guerre légendaire de l'Antiquité, en faisant d'elle le cœur de la deuxième rédaction de l'*Histoire ancienne*, comme le confirme également la richesse de l'iconographie de cette section, la seule à contenir des enluminures à pleine page. La description de la «Grande Grèce» angevine et l'identification de Constantinople avec Troie, à la fois symbolique et géographique, confirment les intérêts des Anjou dans les territoires d'Outremer (Morée, Céphalonie, Épire, duché d'Athènes) et l'ambition d'une reconquête de Constantinople. Un autre élément iconographique qu'on peut interpréter en ce sens est l'attribution fréquente aux Troyens des armes des empereurs Paléologues, tandis qu'aux guerriers grecs sont associées les armes angevines ou de familles liées aux Anjou à cause d'intérêts importants dans l'Orient latin, avec une insistance particulière sur Robert, en sa qualité de roi titulaire de Jérusalem, sur Catherine de Valois-Courtenay, veuve de Philippe de Tarente, titulaire de l'empire latin de Constantinople et en même temps régente de la principauté d'Achaïe, sur les comtes de Brienne, seigneurs d'Argos et Nauplie et titulaires du duché d'Athènes, et sur la famille Orsini de Céphalonie et d'Épire.⁶⁶ Costanza Cipollaro, dans sa contribu-

salem. L'identification Houlagou-Landomata serait confirmée par la présence dans *Landomata* de l'épisode des pierres précieuses données à manger au roi arménien Ligos, dérivant probablement d'une source persane dont les protagonistes sont Houlagou et le calife de Bagdad (Tanniu 2009, pp. 37-50; Tanniu 2010; Barbieri 2014b, p. 787). Les mêmes territoires sont au centre des événements racontés dans la section VIII et constituent l'extension de l'empire achéménide, de l'Inde à l'Égypte en passant par la Géorgie, l'Arménie, l'Iran, l'Iraq, la Syrie, la Turquie, Constantinople et la Palestine. Le maintien de la section VIII pourrait donc renvoyer aux espoirs d'une future reconquête chrétienne de la Terre sainte, bien qu'elle ne soit plus fondée sur l'aide mongole (les dernières rumeurs à propos de la reconquête de Jérusalem par les Mongols trouvent un écho dans l'encyclique *Ausculta filii* du pape Boniface VIII, publiée en 1301).

66. Beaucoup d'enluminures du ms. Royal montrent en même temps les armes de deux, voire de trois, de ces dernières familles. J'en donne les références, bien qu'il faille tenir compte du fait que le dépouillement ne peut pas être considéré comme exhaustif et que dans certains cas, l'identification des armes est douteuse à cause de l'effacement des couleurs ou, pour les comtes de Brienne, des différences significatives de certaines représentations. J'ajoute également que les armes des Brienne sont souvent confinées à l'arrière-plan, alors que celles des Orsini et de Catherine de Valois-Courtenay sont mises en évidence. Les armes des Orsini et des Brienne se trouvent ensemble dans les enluminures des ff. 21r, 35r, 67r, 83r, 98v, 168v, 169r, 175v, 179r, 242r;

tion la plus récente, soulignait d'ailleurs déjà que dans le ms. Royal, à travers l'histoire ancienne, le commanditaire veut se référer à des épisodes de l'histoire angevine contemporaine, et en particulier à la revendication et à la défense de ses domaines provençaux, du Royaume des Deux-Siciles et de la Morée latine.⁶⁷

La datation du ms. Royal a été déterminée aux alentours 1335-1340 grâce à l'iconographie; il n'y a pas trace de versions précédentes de la deuxième rédaction de l'*Histoire ancienne*. Ses sources principales, prises individuellement, sont déjà attestées au XIII^e siècle (la première rédaction de l'*Histoire ancienne*, *Prose 1*, *Prose 3*, probablement aussi les *Héroïdes* françaises), mais il n'est pas possible en l'état actuel de remonter au-delà du ms. Royal pour ce qui concerne la combinaison particulière qui constitue la deuxième rédaction de cette compilation d'histoire ancienne. À cela s'ajoutent les indices codicologiques et paléographiques qui plaident en faveur d'une adaptation du texte qui coïncide avec la transcription du ms. Royal. Enfin, les points de contact avec le ms. Paris, BnF, fr. 1386 de la première rédaction de l'*Histoire ancienne*, en particulier l'élimination volontaire des deux premières sections dans les deux manuscrits, confirment l'hypothèse selon laquelle la réalisation de la deuxième rédaction sous la forme que nous connaissons serait un projet conçu et réalisé dans le milieu de la cour angevine de Naples.

C'est précisément dans les années où l'on situe la compilation du ms. Royal que se présentent des conditions historiques qui permettent de justifier tous les éléments que nous avons signalés jusqu'à présent, mais il convient de remonter un peu en arrière dans le temps pour bien comprendre la situation. Les rapports entre les Anjou et les Orsini ont toujours été assez conflictuels. Vassaux de Philippe de Tarente selon le droit féodal, les Orsini ont progressivement manifesté des ambitions d'autonomie, en adoptant en même temps une politique ambiguë envers l'Empire byzantin, qui alternait entre des tentatives d'expansion et des accords voire des alliances. La décision de Nicolas Orsini d'attaquer le Despotat d'Épire en 1318, et l'occupation de la partie méridionale de la région, parvient à susciter en même temps la réaction de Constan-

celles des Orsini et de Catherine de Valois-Courtenay aux ff. 21r, 25r, 66v, 168v, 169r, 175v; celles de Catherine de Valois-Courtenay et des Brienne aux ff. 20v, 21r, 107r, 168v, 169r, 175v. Enfin, les armes des trois familles se trouvent réunies dans les enluminures des ff. 21r, 168v, 169r, 175v.

67. Cipollaro 2016, pp. 60-1.

tinople et l'irritation des Anjou. Nicolas est assassiné en 1323 par son frère Jean, qui réunit ainsi les titres de comte de Céphalonie et de despote d'Épire. Deux ans plus tard, Jean de Gravina débarque à Céphalonie et y rétablit l'autorité angevine; Jean Orsini réagit en se plaçant sous la protection de l'empereur grec et en reconnaissant son autorité en échange du droit de gouverner en Épire. En 1331, les Anjou décident de soutenir les ambitions de Gautier de Brienne en aidant économiquement et militairement sa campagne de reconquête du duché d'Athènes, perdu par son père en 1311 et gouverné par la maison d'Aragon-Barcelone du royaume de Sicile.⁶⁸ Ils lui demandent en échange une aide en Épire. Gautier de Brienne occupe Arta, capitale de l'Épire, et oblige Jean Orsini à reconnaître l'autorité angevine, sans parvenir à obtenir des résultats concrets dans le duché d'Athènes. En 1335, lorsque les pressions angevines convainquent Jean Orsini d'attaquer la Thessalie, celui-ci est empoisonné par sa femme Anne Paléologue, supportée par la faction philo-byzantine. Anne assume la régence de l'Épire et tente de négocier un accord avec l'empereur Andronic III, dans le but de garantir à son fils Nicéphore la continuité du titre de despote. Pour cela, elle se dit disposée à reconnaître l'autorité de l'empire grec, dans une tentative de mettre fin aux conflits internes. Toutefois, l'empereur Andronic III refuse le compromis et, en 1337, envahit la Thessalie, exigeant la soumission de l'Épire. Anne Paléologue est emmenée à Thessalonique et l'Épire est confiée à des gouverneurs fidèles à l'empereur. Andronic avait aussi l'intention de transférer à Thessalonique l'héritier légitime Nicéphore Orsini, mais des membres de l'aristocratie épicrote sont parvenus à le faire fuir et à le conduire en Italie, le placent sous la protection de Catherine de Valois-Courtenay.⁶⁹ Éga-

68. En ce sens, il est intéressant de remarquer qu'au f. 88v du ms. Royal, les ennemis du duc d'Athènes Ménesthée, qui porte l'emblème des Brienne, sont représentés avec les armes de la maison d'Aragon-Barcelone du royaume de Sicile, doublement opposée aux Anjou, en Italie et dans l'Orient latin.

69. Voir Topping 1975, pp. 124-9 et Nicol 2005, pp. 204-6. Dans une première étude consacrée spécifiquement à l'Épire médiévale, Nicol avait remis en doute le témoignage de Jean Cantacuzène à propos de la fuite du jeune Orsini à Tarente (Schopen 1828-1832, I, p. 503), lui préférant celui de Nicéphore Gregoras, selon lequel le jeune homme s'était réfugié à Patras auprès de Catherine (Schopen-Bekker 1829-1855, I, p. 546); voir Nicol 1984 (surtout p. 114 et note 21). Évidemment, cette option nous obligerait à avancer la date de cet épisode en tout cas après l'arrivée de Catherine en Grèce vers la fin de 1338, et rendrait moins crédible l'hypothèse sur la composition du ms. Royal.

lement préoccupée par la situation de l’Achaïe, dont elle était régente à cause de la minorité de son fils Robert, Catherine organise une campagne en Morée pour renforcer le contrôle de la région et favoriser la reconquête de l’Épire par Nicéphore. Partie de Brindisi avec trois cents hommes armés le 15 novembre 1338, Catherine débarque dans le Péloponnèse accompagnée de sa famille et de sa suite; elle y demeure jusqu’au milieu de l’année 1341, en participant directement au gouvernement, soutenue par l’ambitieux marchand florentin Niccolò Acciaiuoli. En 1339, elle essaie de provoquer un soulèvement en Épire en faveur de Nicéphore, sans toutefois réussir à affaiblir la position de l’empereur Andronic III. L’insuccès de l’expédition pour ce qui concerne le front épirote est également dû au fait qu’en 1340, le futur empereur Jean Cantacuzène parvient à convaincre le jeune Nicéphore Orsini de se rendre et de renoncer aux ambitions d’autonomie de ses parents. L’accord avec l’empire grec est scellé par une alliance matrimoniale,⁷⁰ et cet épisode marque en même temps la fin de l’autonomie de l’Épire et des liens entre les Orsini et les Anjou.

Une alliance telle que celle qui est représentée dans les enluminures du ms. Royal, avec la présence des armes des Orsini de Céphalonie, des Brienne d’Argos⁷¹ et de Catherine de Valois-Courtenay – parfois réunies dans la même enluminure – auxquelles s’ajoutent celles de Robert d’Anjou, n’est donc possible qu’entre 1337 et 1340, et s’inscrit bien dans l’action de propagande

Mais il faut ajouter que Nicol a ensuite changé d’avis, se ralliant à l’interprétation que l’historiographie récente semble tenir pour acquise.

70. Nicéphore doit renoncer au titre de despote d’Épire, mais est élevé à la dignité de *panhypersebastos* («au-dessus de tous les augustes») et fiancé à Marie, fille de Jean Cantacuzène.

71. La présence constante des armes des Brienne à côté de celles des Orsini et de Catherine de Valois-Courtenay n’est pas étonnante, si l’on considère que d’autres tentatives de Gautier de Brienne de récupérer ses droits sur le duché d’Athènes, avec le soutien de Catherine, avaient fait suite à la campagne de 1331. Les documents évoquent au moins deux initiatives en 1334 et en 1336, qui rencontrèrent la faveur des Anjou et du pape, mais n’obtinrent pas le soutien économique nécessaire pour se concrétiser. On ne peut donc pas exclure que l’introduction des armes des Brienne dans les illustrations du ms. Royal à la veille de la campagne de Morée puisse indiquer la continuité du soutien de Catherine de Valois-Courtenay aux ambitions de Gautier. Sur la campagne de Morée, et sur Gautier de Brienne, on peut voir Caggese 1922–1930, II, pp. 338–40; Luttrell 1966, pp. 34–55; Sestan 1972, pp. 237–49; Topping 1975, pp. 117–29; Setton 1975, pp. 189–91; Nicol 1984, pp. 107–22; Nicol 2005, pp. 203–8; Fine 1994, pp. 245–9.

en vue de la campagne de Morée de Catherine de Valois-Courtenay. Cette campagne avait une triple finalité: renforcer le contrôle de l’Achaïe, restaurer un gouvernement philo angevin en Épire et contester la politique agressive de l’empereur byzantin en relançant, du moins dans l’imaginaire, l’idéal de la reconquête de Constantinople cultivé par Charles I^{er} d’Anjou.⁷² En ce sens, l’identification fréquente de Troie à Constantinople, commencée lors de la quatrième croisade et corroborée, y compris dans l’iconographie, par le ms. Royal, était légitimée par la «prise en otage» de la régente d’Épire Anne Paléologue – nouvelle Hélène – et facilitait l’assimilation de la campagne de Morée à une guerre contre la nouvelle Troie. Tout cela serait en effet parfaitement cohérent avec l’habitude du souverain angevin de se servir de l’art et de la production libraire à des fins politiques⁷³ dont nous avons parlé plus haut. On ne peut pas non plus exclure, étant donné les caractéristiques du manuscrit en question, la participation au projet de Niccolò Acciaiuoli – homme qui n’était pas étranger au mécénat culturel, grand admirateur de Pétrarque et compagnon d’études de Boccace – et du franciscain Paolino Veneto, dont on connaît l’intérêt pour l’historiographie et surtout pour la cartographie, ainsi que l’influence sur le *scriptorium* de la cour napolitaine. La date de la compilation du ms. Royal serait ainsi précisée et fixée à la période où Nicéphore Orsini est à Naples, c’est-à-dire aux années 1337-1338.⁷⁴

Cependant, Costanza Cipollaro, revenant sur sa première datation du ms. Royal, le rétrodate à avant 1331 en raison de l’absence des armes de Niccolò Acciaiuoli, mais il s’agit d’une circonstance à laquelle elle-même fournit une hypothèse de justification,⁷⁵ et

72. En réalité, la politique de Robert d’Anjou en faveur de l’Orient latin a été beaucoup plus réaliste que celle de ses prédécesseurs, en préférant la diplomatie à d’onorées campagnes militaires vouées à un inévitable échec, à cause de la situation géopolitique du temps. Voir Léonard 1954, pp. 296-8 et Kelly 2003, pp. 209-13.

73. Nicol 1984, p. 113 note 16 fait mention du retour dans sa patrie d’un ambassadeur d’Andronic III envoyé à Naples auprès de Robert d’Anjou au mois de mars du 1338. Pourrait-on imaginer que le roi ait saisi cette occasion pour montrer à son hôte le ms. Royal?

74. La même hypothèse du lien entre la réalisation du ms. Royal et la campagne de Morée a été proposée oralement par Marilynne Desmond, comme le témoigne Lee 2015, p. 91 et Lee 2017, p. 152. M. Desmond devrait l’exposer en détail dans un volume en préparation.

75. Cipollaro 2016, pp. 60-1. Sur Niccolò Acciaiuoli, voir en particulier Tocco 2001, surtout aux pp. 19, 27-33 et 41-4.

d'autres raisons pourraient être évoquées pour l'expliquer. Arrivé à Naples en 1331 en qualité de marchand et accompagné d'un seul serviteur, Niccolò connaît ensuite une ascension rapide, mais pas immédiate. Premièrement, le Florentin n'était pas noble de naissance et n'avait aucun titre pour figurer parmi les familles liées aux intérêts des Anjou dans l'Orient latin (c'est justement grâce à la campagne de Morée de 1338-1341 que Niccolò sera inscrit définitivement parmi la noblesse angevine, recevant des titres et possessions féodales dans différentes parties de la Morée); deuxièrement, en tant que promoteur principal de l'expédition, il est possible qu'il soit, comme nous l'avons suggéré, à l'origine de l'idée de la réalisation du ms. Royal. Acciaiuoli n'était pas naïf et savait sans doute que la présence de ses armes dans un contexte comme celui du ms. Royal aurait paru inopportun. La chronologie que l'analyse iconographique de 2013 par Cipollaro a contribué à établir me semble par contre beaucoup plus solide, et je crois que la convergence d'indices artistiques, textuels et historiques en faveur d'une datation de 1337-1338 a une force que le seul constat de l'absence des armes d'Acciaiuoli ne peut pas contester.

2.3. FORTUNE ET DIFFUSION DE «PROSE 5»

Le ms. Royal n'est pas resté longtemps à Naples. D'après François Avril, il se trouverait déjà à Paris en 1380, enregistré dans un inventaire de la bibliothèque royale de Charles V rédigé peu après la mort du roi, puis en 1413, dans une liste de volumes de Jean de Berry, le frère bibliophile de Charles, où il est décrit comme une ancienne propriété du roi de France.⁷⁶ Nous ne connaissons pas les

76. Avril 1969, pp. 308-12. Le *terminus post quem* pourrait être anticipé à 1373, qui est la date du premier inventaire de la bibliothèque royale dressé par Gilles Mallet. Bien que l'original de cet inventaire soit perdu, la liste qu'il contenait se trouve dans l'inventaire de 1380 avec l'insertion des ajouts plus récents; s'il n'est pas possible de distinguer assurément les entrées de l'inventaire de 1373 des ajouts de 1380, la position du manuscrit qui pourrait correspondre au ms. Royal à l'intérieur de liste est parfaitement compatible avec son appartenance à l'inventaire le plus ancien (voir Delisle 1907, I, p. 27). Dans l'inventaire de Jean de Berry serait aussi enregistré le ms. Paris, BnF, fr. 301 qui, comme nous le verrons, dépend tout du moins pour l'illustration du ms. Royal et aurait été acheté par le duc de Berry en 1402. La coïncidence du volume signalé par Avril dans l'inventaire de 1380 avec le ms. Royal a été par contre remise en doute par Palermi 2004, pp. 252-6 et plus récemment

circonstances de l'arrivée du ms. Royal à Paris, mais dans la tradition de la deuxième rédaction de l'*Histoire ancienne*, à partir du ms. de Chantilly, qui est parmi ses témoins les plus anciens (de la fin du XIV^e ou du début du XV^e siècle), le texte de *Prose 5* est précédé d'une rubrique qui parle d'un don du roi de Castille à Charles V:

Ci commence la grant et vraye histoire de Troye la grant, en la quelle sont contenues les epistres et lettres que les dames envoyoient aux seigneurs et les seigneurs aux dames; la quelle histoire contient vint et deux batailles; la quelle histoire envoya le roy d'Espagne au roy de France Charles le Quint, et est la dicte histoire toute complete sans riens abregier (ms. Chantilly, Musée Condé, 727, f. 25v)

Bien que la rubrique renvoie *stricto sensu* à *Prose 5* uniquement, elle pourrait bien désigner un manuscrit de la deuxième rédaction de l'*Histoire ancienne*. Il ne faut pas oublier que le ms. Chantilly, conformément à son modèle selon toute probabilité, revient en quelque sorte à la tradition de la première rédaction, puisqu'il réintègre les sections II et IX, et *Prose 5* est la nouveauté principale qui caractérise la deuxième rédaction.⁷⁷ Puisque, comme nous le verrons, toute la tradition française de la deuxième rédaction dépend en quelque manière du ms. Royal, et qu'il n'y a en l'état actuel aucune trace de la présence à Paris d'une autre copie de la deuxième rédaction ou de *Prose 5* appartenant à une tradition différente, il est probable que la rubrique renvoie à ce manuscrit-là.⁷⁸

par Rochebouet 2022, pp. 54–6. Ces réserves nous rappellent que l'identification du volume de l'inventaire médiéval avec le ms. Royal ne peut pas être considérée comme acquise, bien que certains éléments restent importants: il s'agit d'un exemplaire de l'*Histoire ancienne* d'origine italienne («escript de lettre boulenoise») avec des enluminures dans les marges inférieures. Je rappelle d'ailleurs que les quatre manuscrits de l'*HA1* qui se servent de *Prose 5* pour la première destruction de Troie ont été réalisés entre 1390 et 1400 et dérivent d'un modèle commun précédent. Si toute la tradition de l'*HA2* dépend du ms. Royal, comme j'essaierai de montrer, ce dernier devait de toute façon se trouver à Paris avant 1390.

77. Dans les inventaires qu'on vient de mentionner, le ms. Paris, BnF, fr. 301 est également désigné comme «un livre de Troye la grant». Évidemment, la section troyenne était reconnue comme le trait caractéristique de la deuxième rédaction de l'*Histoire ancienne*.

78. J'ai anticipé (voir p. 27) que le compilateur du manuscrit de Chantilly a dû utiliser un exemplaire de l'*HA1* pour insérer les sections omises par l'*HA2* et pour réviser le texte des sections communes. Rochebouet 2022, p. 75 présente à ce propos deux hypothèses: 1) l'atelier où a été réalisé le

Dans mon édition des *Héroïdes* françaises, j'avais essayé de proposer une reconstruction des circonstances ayant déterminé le parcours de ce manuscrit, en tenant compte de la rubrique du ms. de Chantilly. Le ms. Royal pourrait être arrivé en Espagne en 1367, en tant que partie de la rançon envoyée à Pierre le Cruel par Jeanne d'Anjou, fille du roi Robert, pour payer la liberté de son troisième mari, Jacques de Majorque, capturé pendant la bataille de Nájera lorsqu'il prêtait son aide à Henri de Trastamare et à Charles V de France dans la lutte pour la succession de la couronne castillane.⁷⁹ La tradition de la matière troyenne en Espagne est complexe et enchevêtrée, mais elle conserve les traces de plusieurs projets qui présentent des analogies avec la compilation napolitaine, à partir de la *General estoria* d'Alphonse le Sage que nous avons déjà mentionnée. La *Crónica troyana* rédigée sous l'impulsion du roi Alphonse XI est une mise en prose castillane du *Roman de Troie* dont le seul manuscrit complet (Escurial h.I.6) est illustré par un cycle d'enluminures qui ont évidemment subi l'influence de modèles français et italiens et qui montrent quelques points de contact possibles avec les enluminures du ms. Royal. Mais le manuscrit de l'Escurial a été réalisé en 1350, une date trop ancienne pour qu'une influence directe du ms. Royal soit probable, puisque le manuscrit aurait dû se trouver en Espagne bien avant la date que nous avons supposée et très peu de temps après sa réalisation.⁸⁰

manuscrit de Chantilly disposait d'une copie de l'*HA2* contenant toutes les sections; 2) le copiste du manuscrit de Chantilly a utilisé au moins deux modèles différents, dont un exemplaire de l'*HA2* proche du ms. S et un exemplaire de l'*HA1* pour les sections manquantes. Nous n'avons toutefois aucun indice de l'existence d'une copie de l'*HA2* contenant toutes les sections, et le fait que la section troyenne soit la seule dans laquelle le copiste du ms. C ne contamine pas deux modèles rend la première hypothèse hautement improbable. Cela constitue un ultérieur élément en faveur de l'hypothèse que la seule version de *Prose 5* disponible était celle du ms. Royal, et qu'il n'existant pas d'autre témoin de l'*HA2* antérieur à la version napolitaine. D'autres arguments seront évoqués lorsqu'on analysera la tradition manuscrite de la «troisième rédaction» de l'*Histoire ancienne* (voir pp. 126-7).

79. Voir Barbieri 2005a, pp. 10-2.

80. Pour les rapprochements iconographiques entre le manuscrit de l'Escurial et le ms. Royal, voir Buchthal 1971, pp. 14-9 et Cecchini 2000. Voir aussi la mise au point récente de Rodríguez Porto 2017, qui se montre sceptique sur la possibilité d'un lien direct entre les deux manuscrits. Une analyse du texte et de sa tradition se trouve dans D'Ambruoso 2007. La seule édition disponible de la *Crónica troyana* (Parker 1977) est très insatisfaisante; une nouvelle édition a été réalisée dans la thèse de doctorat de D'Ambruoso 2012, encore inédite.

Le roi Pierre I avait promu entre 1365 et 1369 la création de l'*Historia troyana*, un projet textuel et artistique ambitieux visant à la réalisation d'une compilation de matière troyenne qui devait incorporer de nombreuses interpolations mythographiques et accorder plus d'importance aux personnages féminins et aux histoires d'amour; la compilation devait continuer au-delà de la destruction de Troie avec les aventures d'Énée et l'histoire de Brut. Dans les intentions du roi, le projet, par ses choix textuels et iconographiques, devait remplir une fonction de légitimation dans le cadre de la guerre civile. Ici aussi, les affinités avec le ms. Royal sont évidentes, à partir de l'exploitation d'un ensemble de sources troyennes, ovidiennes et mythographiques préexistantes, de la fonction politique attribuée au projet et de la contribution offerte par l'apparat iconographique: il est donc assez facile d'imaginer l'intérêt que pouvait susciter chez le roi de Castille un exemplaire aussi précieux que le manuscrit napolitain. Mais en 1369, Pierre le Cruel a été vaincu et tué lors de la bataille de Campo de Montiel par son demi-frère Henri de Trastamare, qui lui succède sur le trône. Le projet de l'*Historia troyana* s'en retrouve interrompu et son état fragmentaire, avec un cycle iconographique à peine amorcé, ne permet pas de repérer une influence directe du ms. Royal.⁸¹ Si ce beau manuscrit enluminé en langue française se trouvait vraiment en Espagne, il est facile d'imaginer que le nouveau roi Henri aurait bien pu penser d'en faire un don pour manifester sa gratitude à Charles V pour l'aide qu'il lui avait prêtée contre son demi-frère. Il s'agit évidemment d'une reconstruction hypothétique qui n'est pas fondée sur des preuves documentaires, mais qui s'accorde bien avec les données dont nous disposons. Tout d'abord, en Italie, le ms. Royal n'a jamais quitté la cour angevine et a rapidement perdu sa valeur liée à l'actualité politique. Pour cette raison, et à cause de la courte durée de son séjour à Naples, le ms. Royal n'a pas laissé de trace dans la tradition italienne, à l'exception de quelques possibles influences sur des *volgarizzamenti* italiens d'œuvres de matière troyenne, dont la dépendance de *Prose 1* s'explique vraisemblablement par l'intermédiaire d'un exemplaire de *Prose 5*.⁸² Le passage

81. Sur l'*Historia troyana*, voir en particulier Pichel Gotérrez 2017. La seule édition disponible est celle de Parker 1975; une nouvelle édition a été réalisée dans la thèse de doctorat de Pichel Gotérrez 2013, encore inédite.

82. Voir Punzi 2004, pp. 188-99. Je rappelle également le cas particulier de la seconde partie du manuscrit de Vienne de la première rédaction de l'*Histoire ancienne*, qui pourrait dépendre de la rédaction du ms. Royal (voir pp. 74-5).

très rapide du ms. Royal de l'Espagne à Paris expliquerait également l'absence d'influence sur la tradition castillane.

On sait en tout cas que la tradition de la deuxième rédaction de l'*Histoire ancienne* est entièrement française et que son développement coïncide avec l'arrivée à Paris du ms. Royal. À partir de la dernière décennie du XIV^e siècle, ce texte a été rapidement copié et diffusé, comme l'attestent en particulier les manuscrits BnF fr. 301 et Stowe 54 de Londres – qui entretiennent avec le ms. Royal des liens textuels et iconographiques – et toute la riche tradition manuscrite du XV^e siècle qui en dérive. La tradition se révèle très compacte d'un point de vue typologique et géographique; jusqu'au milieu du XV^e siècle, elle est essentiellement parisienne et liée au contexte de la cour. Le texte de la deuxième rédaction est encore sporadiquement copié au XVI^e siècle, mais après cette période, il est vraisemblablement tombé dans l'oubli et est demeuré inédit jusqu'à nos jours. Quant au ms. Royal, son histoire s'achève avec une traversée vers Londres en 1424, après la bataille d'Azincourt, quand le régent anglais de France Jean de Bedford transféra une grande partie de la bibliothèque royale dans la capitale britannique.

Comme nous l'avons anticipé, en se basant sur l'indice de l'imitation de quelques images du ms. Royal dans au moins deux témoins français,⁸³ les historiens de l'art ont suggéré que le manuscrit napolitain pouvait constituer le point de départ de toute la tradition, et que les mss Paris, BnF, fr. 301 et Londres, BL, Stowe 54 devaient être des copies réalisées directement à partir de ce volume. En réalité, comme nous le verrons, l'examen textuel de la tradition montre que le ms. S n'est certainement pas une copie directe du ms. Royal et il est très probable que le ms. Pr ne le soit pas non plus, même si la proximité textuelle entre Pr et R est impressionnante et sans égale dans le reste de la tradition de l'*HA2*.⁸⁴

83. L'imitation est poussée jusqu'à l'identité des détails dans le ms. Paris, BnF, fr. 301, alors qu'elle est plus libre dans le ms. Londres, BL, Stowe 54.

84. Le ms. S partage avec le reste de la tradition, à l'exclusion de Pr, un certain nombre de fautes et en ajoute d'autres qui ne se trouvent pas dans les autres témoins. Cela signifie que, même en supposant que R soit le point de départ de toute la tradition, il doit y avoir au moins un intermédiaire entre lui et les autres témoins. Dans le cas de Pr, le travail de normalisation et de régularisation linguistique qu'on constate dans son texte ne peut pas avoir été fait directement par le copiste et requiert également un intermédiaire.

Anne Rochebouet rappelle justement que les illustrations et le texte d'un manuscrit peuvent dériver de deux modèles différents, et que le fait que Pr et S aient imité quelques illustrations de R ne signifie pas forcément qu'ils en ont copié le texte. Elle admet néanmoins que R et Pr ont été collationnés, ce qui implique qu'au moment de la réalisation de Pr, le ms. Royal devait en tout cas être disponible dans le même atelier.⁸⁵

Quoi qu'il en soit, il est indéniable que le ms. Royal transmet une leçon plus archaïque, qui adhère davantage aux sources et se révèle plus conservatrice que le reste de la tradition. Tout d'abord, la tradition française opère une refonte linguistique complète, en normalisant et en modernisant le texte d'un point de vue graphique, morphologique et syntaxique, pour le conformer aux standards du français parisien du XV^e siècle en éliminant les italianismes, les picardismes et d'autres particularités. J'anticipe ici quelques observations de l'analyse de la tradition manuscrite en montrant des modifications de type syntaxique:

Ms. Royal 20.D.I, f. 30v = *Prose 5* § 12.2: et *il nos congie* de son païs si vilainement

il nos congie] il nous donne congé *cett.*

Ms. Royal 20.D.I, f. 33r = *Prose 5* § 22.13: car je *n'oï onques* que nuls hons qui i alast retournast jamais

n'oï onques] *n'oï onques* dire *cett.*

Ms. Royal 20.D.I, f. 38r = *Prose 5* § 40.8: et ne pout trouver gué pour passer outre que l'iaue ne li venist *fin a la poitrine*

fin a] jusques a *cett.*

Ms. Royal 20.D.I, f. 97v = *Prose 5* § 212.25: nos ne faisons *autre se non* parler

autre se non] autre chose se non *cett.*

Dans d'autres cas, ce sont les choix lexicaux archaïques, rares ou tombés en désuétude, qui provoquent la réaction de la tradition française:

Prose 1 § 13, 18: Medea vint en la sale mout noblement *acesmee*

Ms. Royal 20.D.I, f. 31r = *Prose 5* § 13.7: Medea vint en la sale mult noblement *achesmee*

noblement *achesmee*] richement a(t)ournee *cett.*

85. Voir Rochebouet 2022, pp. 62-4.

INTRODUCTION

Prose 1 § 14, 10-11: elle fu assise delés eaux, si dit a Jason tout *basset*
Ms. Royal 20.D.I, f. 31r = *Prose 5 § 14.2:* s'assist delés lui et li dist tout
basset

tout *basset*] tout basse voix *cett.*

Prose 1 § 19, 2-3: vos *remaindrois* jusques au soir

Ms. Royal 20.D.I, f. 32r = *Prose 5 § 20.2:* si *remaigne* ainsint jusques a
encore nuit

remaigne] demeure PrSP₁P₂P₃BDO, demoura C

Prose 1 § 31, 3: et vait come *fel et ireus*

Ms. Royal 20.D.I, f. 35v = *Prose 5 § 32.1:* et va vers les Troiens *fel et irascu*

fel et irascu] forment corrouciez *cett.*

Ms. Royal 20.D.I, f. 40v = *Prose 5 § 58.1:* Trente fils chevaliers bastars
avoit li rois Prians, qui tous estoient *posteis* d'armes
posteis] puissans *cett.*

On a d'ailleurs parfois l'impression que certaines fautes de la tradition sont provoquées par une graphie particulière du copiste du ms. Royal, par exemple dans le cas où une forme avec redoublement consonantique *a·rrive* devient *arriver* dans tous les autres témoins, ou bien dans le cas encore plus significatif du participe *p(ar)creus*, écrit sous forme abrégée et avec un *c* partiellement superposé au *p*, qui est interprété de manière erronée en *preux* par la tradition.⁸⁶

Même l'opération de modernisation linguistique dont j'ai parlé est moins poussée dans le ms. Pr, qui se montre particulièrement proche du ms. Royal, dont il confirme à plusieurs reprises la leçon là où le reste de la tradition propose des variantes banales ou fautives:

Prose 1 § 20, 28-31: Et puis li dona un anel dont la pierre estoit de tel vertu, quar qui l'avoit sus lui *ne poroit douter ne feu ne eve ne d'estre* vencus en bataille

Ms. Royal 20.D.I, f. 32v = *Prose 5 § 22.4:* Et puis li donna un anel dont la pierre estoit de tel vertu que qui l'avoit sus li *ne puet douter ne feu ne eau, ne ne puet estre vaincus en bataille*

ne puet douter ne feu ne eau ne om. *cett.* (*hormis* Pr)

86. La leçon du ms. Royal, f. 37v (*Prose 5 § 40.1*) est la suivante: «Quant Herculés fu grans et parcreus si ala par diversses parties du monde»; la variante *preux* n'est pas une véritable faute, mais l'expression *grans et parcreus* est idiomatique et s'insère au mieux dans le contexte de la phrase du point de vue sémantique.

Prose 1 § 20, 47-49: oste li trestous ses dens et les semme en la terre
que tu avras aree

Ms. Royal 20.D.I, f. 33r = *Prose 5* § 22.6: oste li les dens et les seme
 a la terre *que tu aras aree*
que tu aras aree] la ou les buefs auront aré *cett.* (*hormis Pr*)

Roman de Troie v. 2213: Par les *bretesch* metent armes

Ms. Royal 20.D.I, f. 34v = *Prose 5* § 26.1: si se traistrent vers le port
 et ancrerent leur nés et les appareillerent et *embretescerent*
embretescerent] assemblerent *cett.* (*hormis Pr*)

Roman de Troie v. 2867: En *ost* esteit loing del païs

Ms. Royal 20.D.I, f. 38v = *Prose 5* § 41.2: Prians, li fils a roy Laomedon, qui estoit alés *ostoier* et avoit fet assés de ses volentés, où la novele
ostoier] esbanoier *cett.* (*hormis Pr*)

L'hypothèse selon laquelle toute la tradition manuscrite de l'*HA2* dériverait du ms. Royal, accueillie par Jung, semblait trouver une confirmation philologique dans mon travail sur les *Héroïdes* françaises.⁸⁷ Mais dans la tradition de *Prose 5*, y compris les manuscrits qu'on considérait comme des copies directes du ms. Royal, on trouve quelques leçons qui corrigent apparemment des fautes évidentes de ce dernier.⁸⁸ Les interventions de correction ne sont pas particulièrement compliquées et peuvent avoir été effectuées *ope ingenii*, sans qu'on doive nécessairement supposer l'existence d'un modèle de l'*HA2* différent du ms. Royal, plus correct et plus proche de l'original. Néanmoins, dans ces cas, la leçon de la tradition, étant plus conforme à celle de la source, devrait probablement pour cette raison être préférée à celle du ms. Royal.⁸⁹ Un examen plus approfondi effectué sur le manuscrit Pr a révélé une situation encore plus complexe. Non seulement le ms. Pr présente dans certains cas spécifiques une leçon plus correcte et plus conforme à la source que celle du ms. Royal, mais à plusieurs

87. Voir Avril 1969, pp. 305-14; Jung 1996, pp. 505-6; Barbieri 2005a, pp. 83-7.

88. Je discuterai plus en détail les leçons en question au § 3.1. J'ajoute seulement que les leçons relevées par Rochebouet 2021, pp. 44-7, qui l'amènent à conclure que le ms. Royal ne peut pas être «l'ancêtre direct des autres témoins» (Rochebouet 2022, p. 63), sont de toute autre nature et suggèrent simplement l'existence d'un intermédiaire entre le ms. Royal et la tradition française de l'*HA2*, tout en confirmant la supériorité stémmatique du premier.

89. En ce sens, le cas de la deuxième rédaction de l'*Histoire ancienne* est très proche de celui de la tradition des *Héroïdes* italiennes publiées par mes soins, pour lesquelles on peut voir D'Agostino-Barbieri 2017, pp. 186-7.

reprises la division du texte en paragraphes signalée par les lettrines initiales décorées, et souvent par la présence de rubriques, est différente de celle du ms. Royal et trouve une correspondance dans les manuscrits des sources. Par souci de brièveté, je me bornerai à signaler deux exemples. Dans la section thébaine, au paragraphe introduit par la rubrique *Que la fille le roy Ligurge trouva Thideus gisant ou li vregié* (ms. Royal, f. 11a = HA2 § 23) correspondent dans Pr quatre paragraphes introduits par autant de rubriques (ms. Paris, BnF, fr. 301, ff. 10v-11v);⁹⁰ bien que les rubriques ne soient pas particulièrement significatives, on retrouve la même division en paragraphes dans la première rédaction de l'*Histoire ancienne*. De même, le long paragraphe de la section troyenne qui se trouve aux ff. 126v-128v du ms. Royal (*Prose 5* § 285) est divisé en trois paragraphes dans Pr (ff. 110v-112r), correspondant à autant de paragraphes dans le seul témoin complet de *Prose 3*, qui est dans ce cas la source principale de *Prose 5*.⁹¹ Cette situation paradoxale qui voit le ms. Pr offrir des leçons qui attestent sa dépendance du ms. Royal et d'autres qui sont plus conformes aux sources ne peut s'expliquer que si l'on suppose que l'atelier parisien dans lequel le ms. Pr a été réalisé devait disposer d'exemplaires de la première rédaction de l'*Histoire ancienne*, de *Prose 3* et peut-être aussi des autres sources de la deuxième rédaction, que le compilateur de Pr a pu consulter.⁹² Cela permettrait d'ailleurs d'expliquer les rares cas dans lesquels la leçon de Pr est plus correcte que celle du ms. Royal.⁹³

90. Voici le texte des rubriques en question: 1) *Comment la fille au roy Ligarge trouva Thideus dormant*; 2) *De ce meismes encore*; 3) *Comment la fille au roy Ligage trouva encore Thideus dormant*; 4) *Comment Thideus se parti l'endemain de la damoiselle*.

91. Voir le ms. Rouen, BM, 1049, f. 56v-58v; la division des paragraphes, dans ce cas, est confirmée par un fragment du XIII^e siècle de *Prose 3*, conservé dans le ms. Oxford, Queen's College, 160, f. 158rv. Je signale que dans les deux cas, le ms. S présente la même division que le ms. Royal, tout comme le ms. C.

92. Comme nous le verrons, le même phénomène concerne d'ailleurs, et d'une manière bien plus substantielle, les témoins de la «troisième rédaction» de l'*Histoire ancienne*.

93. Il y a aussi une exception qui confirme la règle. Ce type de corrections à partir des sources ne se trouve pas dans le texte des *Héroïdes* françaises du ms. Pr et ce, parce que l'atelier parisien ne devait pas disposer d'un autre exemplaire de ce texte, dont le premier témoin connu est précisément le ms. Royal. Sur la possibilité que cette traduction des *Héroïdes* remonte aussi au XIII^e siècle et soit probablement liée à *Prose 3*, voir D'Agostino-Barbieri 2017, pp. 52 et 92-4.

Le recours direct aux sources de la part de la tradition française, phénomène dont on devra déterminer l'importance et l'ampleur, ne se manifeste pas seulement au niveau des petites corrections ou insertions, mais aussi à celui de la macrostructure du texte, et pas uniquement en ce qui concerne la segmentation en paragraphes.⁹⁴ Il est à peu près certain que le ms. Royal est arrivé à Paris déjà dépourvu des deux premières sections, non seulement en raison des arguments exposés précédemment, mais aussi parce que les témoins français les plus anciens, les mss Pr et S, s'ouvrent sur la section III. Toutefois, à partir du manuscrit de Chantilly et puis dans tous les témoins du XV^e siècle, la section II est réintégrée, de même que la section IX sur Alexandre le Grand dans le cas du seul ms. C. Il me semble évident que dans ce cas aussi, l'insertion a été réalisée à partir d'un témoin de la première rédaction de l'*Histoire ancienne* déjà présent dans le *scriptorium* où ces manuscrits, ou leur modèle, ont été copiés.⁹⁵ Comme on l'a dit, la tradition du texte de la deuxième rédaction n'est pas du tout monolithique. En descendant le long des branches du *stemma codicum*, le projet initial évolue et subit des modifications et des amputations importantes. Si le ms. C constitue une sorte de retour vers la première rédaction, à la seule différence du recours à *Prose 5* à la place de Darès, dans les autres cas, le texte perd progressivement des parties en se réduisant aux seules sections initiales: de la section II à *Prose 5* dans le cas des mss BDOP¹⁹⁶ et de la section II à la section VI dans le cas de P₂P₃. Deux témoins contiennent seulement le texte de *Prose 5*, c'est-à-dire le véritable trait distinctif de la deuxième rédaction. De transformation en transformation, on arrive ainsi à la «troisième rédaction», qui a été réalisée au XV^e siècle dans un atelier du Val de Loire, plus probablement à Angers. Le texte de la «troisième rédaction» se rapproche en quelque sorte de celui des témoins les

94. Morcos-Ventura 2019, p. 230 note 43 parlent de deux barres parallèles qui de temps à autre interrompent le texte du ms. Royal, tracées probablement par la main du réviseur parisien. Pourrait-il s'agir d'indications pour une nouvelle segmentation du texte sur la base de sources?

95. Des informations utiles pourraient provenir d'une vérification textuelle permettant de repérer le groupe de la tradition de la première rédaction auquel appartient le modèle des sections réinsérées par la tradition de la deuxième rédaction, notamment par le ms. C, ainsi que celui auquel devait appartenir le modèle utilisé par le ms. Royal.

96. En réalité le ms. O est anépigraphe et s'interrompt avant la fin de *Prose 5*. Il est donc possible, quoiqu'improbable, qu'il ait à l'origine contenu d'autres sections.

plus anciens de la première rédaction et insère entre les diverses sections une histoire longue et détaillée du peuple d'Israël; à l'instar de la deuxième rédaction, il se sert de *Prose 5* pour la section troyenne. Dans ce cas aussi, le compilateur ne se borne pas à copier la version attestée par le ms. Royal, mais en propose un texte remanié qui puise à nouveau, et de manière plus étendue, dans les sources, en particulier dans *Prose 3*. Enfin, la première partie de *Prose 5* est utilisée dans quatre ou cinq manuscrits parisiens de la première rédaction qui datent de la fin du XIV^e siècle.

En conclusion, on peut affirmer que le ms. Royal se présente comme un objet unique, dans lequel les insertions textuelles et le projet iconographique convergent vers la même interprétation, se complétant et s'éclaircissant mutuellement. Les séparer l'un de l'autre signifierait priver le projet d'une bonne partie de son efficacité et de son originalité, liées à l'actualité angevine. Mais l'unicité du ms. Royal n'est pas seulement due à l'union du texte et des images. Le manuscrit napolitain est aussi un objet linguistiquement unique, avec son mélange d'italianismes, de traits français du Nord et anglo-normands, peut-être d'occitanismes d'Outremer et d'autres éléments alloglottes, typique de la vivacité culturelle de la cour angevine et qu'on retrouve dans d'autres manuscrits réalisés à Naples. La tradition exclusivement française de la deuxième rédaction opère dès le début une intervention drastique de normalisation et de modernisation linguistiques. De ce point de vue, il y a une distance déjà significative entre la langue du ms. Royal, seul témoin italien de la deuxième rédaction de l'*Histoire ancienne*, et celle du manuscrit français Paris, BnF, fr. 301, qui pourtant en dépend directement. Dans ce dernier témoin, toutes les particularités du texte napolitain, des graphies dialectales aux archaïsmes lexicaux, en passant par les italianismes phonologiques, morphologiques et syntaxiques, sont systématiquement aplaniées, éliminées ou adaptées au nouveau standard linguistique parisien du XV^e siècle.

Le texte du ms. Royal n'a pas d'antécédent et n'a pas laissé de trace en Italie.⁹⁷ Les contradictions entre le texte et l'apparat iconographique que nous avons mises en évidence pourraient être interprétées comme un indice de l'existence précédente de *Prose 5*, voire de toute la deuxième rédaction de l'*Histoire ancienne*. Mais il

97. Il est possible que les Anjou se soient privés sans trop de regrets de ce manuscrit qui avait désormais perdu la fonction de propagande pour laquelle il avait été réalisé, aussi bien que le lien avec l'actualité qui en multipliait les niveaux de lecture.

est aussi possible qu'il s'agisse du projet original ou que le projet initial ait uniquement prévu de réunir tout le matériel disponible sur l'histoire ancienne, en particulier sur l'histoire de la guerre de Troie, et que l'ajout d'un appareil illustratif politiquement orienté, de même que quelques modifications textuelles qui vont dans la même direction, n'ait eu lieu que dans un second temps, sous la pression de l'actualité historique. Une partie de ces interventions, modifications et insertions, comme nous le verrons, sont effectuées directement sur le texte du ms. Royal. On peut donc affirmer que, même si le texte de *Prose 5* a existé avant le ms. Royal, isolé ou déjà intégré à l'*Histoire ancienne*, le ms. Royal en constitue l'exemplaire le plus ancien, avec les remaniements textuels que son projet implique et qui sont conservés dans toute la tradition manuscrite suivante.

Son passage rapide en France coïncide avec le début de sa fortune, mais aussi du démantèlement progressif de son projet. On a abordé la question de sa transformation linguistique immédiate, mais bien évidemment la tradition française ne saisit pas non plus l'union entre texte et iconographie, ou en tout cas ne la met pas en valeur. Les scènes de bataille deviennent génériques et les éléments héraldiques perdent leur connotation réaliste, se conformant à la plupart des illustrations de textes chevaleresques de l'époque, bien que quelques scènes représentées par le ms. Royal soient directement reprises par les témoins les plus anciens de la tradition française. La fragmentation du projet touche également les choix structurels. Seuls les deux manuscrits les plus proches du ms. Royal en conservent le texte complet; les autres témoins se distinguent en se rapprochant de la première rédaction ou en refusant les parties qui suivent la section troyenne (quelques témoins font une exception pour l'histoire d'Énée), ou encore en se limitant à copier *Prose 5*, la vraie nouveauté de la version du ms. Royal. Quoi qu'il en soit, le refus du projet s'exprime toujours à travers un retour aux sources qui rend inutilisable le *stemma codicum* et s'ouvre vers l'évolution textuelle qu'on appelle «troisième rédaction».

Tous les éléments que nous avons évoqués, et qu'on analysera en détail dans la suite de ce volume, nous conduisent inévitablement à une seule conclusion. La deuxième rédaction de l'*Histoire ancienne*, si on veut toujours l'appeler ainsi, coïncide *de facto* avec le ms. Royal. Elle naît avec lui et meurt sans héritier direct, ne donnant lieu qu'à une petite descendance abâtardie, dans laquelle on ne reconnaît plus les traits distinctifs de l'original.³.